



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2009-2010

Séance plénière du vendredi 29 janvier 2010

Compte rendu

Sommaire

Pages

Excusés 3

Ordre du jour 3

Communications

Question écrite 3

Notifications..... 3

Anniversaire royal..... 3

Interpellations

- L'action du gouvernement en matière de tourisme régional
de M. Philippe Pivin

et interpellation jointe

Récentes déclarations sur le tourisme à Bruxelles
de Mme Marion Lemesre

à M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme..... 3

(Orateurs: M. Philippe Pivin, Mme Marion Lemesre, M. Ahmed Mouhssin, Mme Danielle Caron,
M. Christos Doukeridis, ministre-président)

- *L'expiration des accords du non-marchand
de M. Joël Riguelle*

à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement..... 10

(Orateurs: MM. Joël Riguelle, Michel Colson, Alain Hutchinson, Mme Dominique Braeckman,
M. Christos Doukeridis, ministre-président)

- *Les accords de collaboration de Bruxelles Formation sur les formations ciblées
de Mme Françoise Schepmans*

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle..... 15

(Orateurs: Mmes Françoise Schepmans, Caroline Désir, M. Emir Kir, ministre)

Question d'actualité

- *Le centre "Volle Maan"
de M. Alain Hutchinson*

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille..... 18

(Orateurs: MM. Alain Hutchinson, Emir Kir, ministre)

Question orale

- *La drogue GBL
de M. Pierre Migisha*

à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé 19

(Orateurs: MM. Pierre Migisha, Benoît Cerexhe, ministre)

Clôture..... 21

Annexes 22

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h34.

*Mmes Marion Lemesre et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 15 janvier 2010
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Fatiha Saïdi, ainsi que MM. Vincent De Wolf et Willem Draps en mission à l'étranger;
- Mme Françoise Bertieaux, retenue par d'autres devoirs;
- Mme Fatoumata Sidibé et Mme Zakia Khattabi.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 22 janvier 2010, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce 29 janvier.

M. Vincent De Wolf étant à l'étranger, il m'a fait savoir qu'il souhaitait retirer sa question orale adressée à Mme Evelyne Huytebroeck et à M. Emir Kir.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

QUESTION ÉCRITE

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par M. Vincent De Wolf à M. Emir Kir.

NOTIFICATIONS

Mme la Présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés. La liste de ces notifications sera publiée en annexe du compte rendu de la séance.

ANNIVERSAIRE ROYAL

Mme la Présidente.- Au nom du Bureau et des membres du Parlement, j'ai adressé mes félicitations à S.A.R. la princesse Mathilde à l'occasion de son anniversaire.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'ACTION DU GOUVERNEMENT
EN MATIÈRE DE TOURISME RÉGIONAL

DE M. PHILIPPE PIVIN

ET INTERPELLATION JOINTE

RÉCENTES DÉCLARATIONS SUR LE TOURISME À BRUXELLES

DE MME MARION LEMESRE

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE EN CHARGE DU TOURISME

Mme la Présidente.- La parole est à M. Philippe Pivin.

M. Philippe Pivin (MR).- Le tourisme est une activité économique importante pour notre Région. Il est évident que notre statut de capitale de l'Europe est un levier essentiel autour duquel des actions concrètes doivent être menées. Comme nous, vous n'êtes pas sans savoir que le tourisme génère près de 5% de l'emploi bruxellois. Cependant, on peut se demander ce que le gouvernement entreprend de nouveau pour le tourisme dans notre Région. Que serait le tourisme bruxellois sans le tourisme d'affaires?

Il y a certes le PDI et ses belles intentions ainsi que le projet city-marketing lancé juste avant les dernières élections régionales mais qui semble peu suivi. Je suis donc inquiet et je souhaiterais que vous me rassuriez sur l'action du gouvernement dans ce domaine. En effet, lorsque je vous ai lu dans le quotidien "Le Soir" fin décembre dernier, vous ne m'avez pas rassuré. Vous avez annoncé de nouvelles études, des indicateurs qualitatifs, évoqué le rôle européen de Bruxelles, l'importance économique du tourisme et le tourisme durable. Ce sont des généralités qui sont des évidences pour nous tous!

Quelles actions comptez-vous dès lors mener concrètement pour que notre Région fasse aussi bien qu'Amsterdam ou Barcelone? Que comptez-vous faire pour que le nombre de nuitées à Bruxelles soit plus important? Les chiffres de 2008 sont en effet assez interpellants. Autour de 5,5 millions comme Stockholm, c'est-à-dire la moitié de Vienne ou le tiers de Barcelone. Cette tendance est stagnante depuis plusieurs années en comparaison avec d'autres villes européennes.

Je pense qu'il faut agir et je voudrais que le gouvernement nous montre clairement ce qu'il compte faire. L'année de la présidence belge de l'Union européenne devrait en effet être une opportunité pour valoriser notre image et nos atouts aux yeux de l'opinion européenne. Cette politique est évidemment transversale. Elle ne peut se réaliser en claquant des doigts mais les acteurs de terrain sont nombreux, sont connus et devraient être concertés et valorisés.

Précisément et concrètement, quelles sont les actions que vous avez déjà menées auprès du secteur horeca en la matière? Quels sont vos contacts avec la FEB, BECI et les autres parties prenantes du "Business Route 2018 for Metropolitan Brussels" (BRM)? Quel est votre rôle précis dans le cadre du PDI? Enfin, des actions sont-elles en cours d'élaboration dans le cadre de la future présidence belge de l'Union européenne? Si oui, lesquelles?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Marion Lemesre pour son interpellation jointe.

Mme Marion Lemesre (MR).- Avec mon collègue Philippe Pivin, je souhaitais revenir sur vos déclarations publiées dans "Le Soir" du 26 décembre 2009 relatives à vos projets pour notre Région en matière de tourisme. Dans un premier temps, vous répétez ce que vous annonciez déjà dans la déclaration gouvernementale, à savoir l'instauration d'indicateurs qualitatifs pour affiner le profil socio-économique du touriste dans notre Région. Cette démarche est nécessaire. Nous n'avons pas assez de renseignements vérifiés et approuvés par tout le monde et pas assez de conclusions qui satisfont tout le monde. La volonté de développer le tourisme oblige à mieux se connaître, à procéder à un suivi des actions ainsi qu'à des évaluations. Une certaine transparence est aussi motivante pour l'ensemble du secteur.

Combien y a-t-il de touristes étrangers à Bruxelles? Que font-ils? Y a-t-il une typologie des touristes? Y a-t-il une évolution du tourisme? Ne nous focalisons-nous pas trop sur les nuitées en hôtels alors qu'il existe aussi un tourisme de passage et un tourisme chez des amis qui amènent peut-être autant en termes de retombées économiques?

A l'heure actuelle, il n'existe aucun chiffre publié sur le nombre de touristes étrangers qui visitent Bruxelles. Les chiffres concernant la fréquentation des attractions ou événements sont très approximatifs. Comment peut-on évaluer l'impact d'une politique sans chiffres corrects? Comment peut-on se donner de nouveaux objectifs sans une vision claire de ce qui se passe? A cette fin, vous entendez renforcer le rôle de l'Observatoire du tourisme. Dans quelle mesure et avec quels moyens?

En ce qui concerne le tourisme lié à l'Europe, il est indubitable que nous devons mettre tout en oeuvre pour profiter au maximum de la publicité engendrée par la présidence européenne. Nous inaugurerons bientôt une promenade au départ du Brussels Info Place (BIP) évoquant les institutions européennes et l'histoire de l'Europe à Bruxelles. Vous évoquez aussi des panneaux installés sur l'autoroute qui indiqueraient clairement aux touristes qu'ils arrivent bel et bien dans la capitale de l'Europe. C'est une bonne chose et je pense que c'est tout à fait nécessaire!

Cependant, je reste convaincue qu'il faut encore aller plus loin et procéder à une réflexion plus large en la matière. Le gouvernement prône un tourisme durable. Bruxelles a la chance de pouvoir se visiter à pied, en transport en commun, avec le réseau Viljo ou en bus de "sightseeing". Pour encourager la visite à pied ou à vélo, il faut améliorer la signalisation piétonnière et mieux relier les quartiers touristiques entre eux. En effet, la signalisation piétonnière est notre image de marque. Elle engendre une prise en main des touristes et elle incite à parcourir la ville à pied et à découvrir encore plus.

Notre Région manque cruellement d'une politique de signalisation. Par exemple, il manque un panneau de signalisation vers le Centre belge de la bande dessinée. Le site du Cinquantenaire est également très mal signalé, que ce soit pour y arriver ou pour trouver les entrées des différents musées. Il faut également organiser la promenade à pied entre la place Royale et le Parlement européen.

Quant au musée des Sciences naturelles, il n'est vraiment pas facile à trouver. La signalisation sur le plateau du Heysel reste pour sa part déplorable.

La STIB pourrait-elle aussi être encouragée à inclure le tourisme dans sa réflexion via une signalisation sur les plans de métro, aux bouches de métro vers les grandes attractions, etc.? Viljo est une nouvelle composante dont il faudrait aussi tenir compte. Peut-on y inclure une signalisation touristique? Des démarches en ce sens ont-elles été entreprises vis-à-vis

du ministre en charge de ce dossier et de la ministre de la Mobilité?

Ces divers éléments montrent la nécessité d'établir des passerelles. La signalisation d'une attraction à l'autre ou la création de parcours bénéficiera à tous. Les attractions seront plus visitées, les touristes seront encouragés à faire plus et mieux, y compris à pied, les commerçants verront les touristes passer devant leur boutique et si certains axes sont mieux aménagés pour les touristes piétons, les Bruxellois en tireront également avantage.

Dans la signalisation, soyons plus créatifs. Des panneaux classiques existent bien entendu mais ne pourrions-nous pas intégrer des balises au sol ou des parcours de statues en statues, de repères en repères?

Monsieur le Ministre-Président, une réflexion a-t-elle été menée en ce sens, incluant les relations avec les deux autres Régions, afin d'établir des stratégies? Avez-vous déjà établi des contacts à ce propos? De grandes lignes ont-elles été tracées?

Je souhaite encore évoquer avec vous un texte mis en ligne sur le site de La Tribune de l'Art concernant "Un plan culturel pour Bruxelles". Cet article constitue le résumé d'une publication bilingue de deux fois 52 pages rédigée par le Réseau des Arts à Bruxelles et le "Brussels Kunstenoverleg" dans laquelle figurent de nombreuses propositions pour renforcer la culture à Bruxelles. Les musées, la visibilité du patrimoine ou encore les relations avec l'Europe figurent parmi les thèmes abordés et privilégiés.

Avez-vous eu connaissance de cet article fouillé et très intéressant? Avez-vous rencontré ces associations? N'y aurait-il pas là des pistes qui pourraient être suivies ou qui, à tout le moins, pourraient faire l'objet d'une réflexion? Enfin, menez-vous une réflexion ou un débat sur cette thématique dans le cadre d'un futur accord institutionnel? Avez-vous déjà songé à la pertinence d'une régionalisation du tourisme et avez-vous déjà effectué des démarches en ce sens?

En effet, les exemples que j'ai cités - collaboration avec la STIB, aménagement du territoire, patrimoine, etc. - montrent qu'appréhender le tourisme sous un angle régional permettrait d'en inscrire les exigences dans les politiques transversales tant en termes de mobilité que d'emploi, d'expansion économique ou de soutien au commerce. Un tourisme régionalisé permettrait en outre une approche uniformisée des statuts hôteliers. Je veux notamment parler de la fameuse attribution des étoiles qui est chaotique actuellement.

La reconnaissance des chambres d'hôtes et le statut des agences de voyages qui sont plus proches des politiques économiques que des matières personnalisables et communautaires pourraient aussi être envisagés dans cette perspective. Tous ces points méritent notre attention. J'espère que la porte est ouverte à la réflexion à cet égard au sein de votre gouvernement.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Ces deux interpellations successives ont quelque chose de comique. L'une demande davantage de chiffres et d'études et l'autre, faisant écho au discours général de M. Gosuin, condamne un surplus d'études. Nous nous trouvons face à une injonction contradictoire. Si la Région doit faire un effort de coordination avec les autres Régions, d'autres ont donc également besoin de faire un effort de coordination!

Pour l'instant, nous disposons d'un certain nombre de chiffres bruts. Un travail qualitatif tel celui réalisé en 2005 lors des assises du tourisme est nécessaire. Il permettra d'affiner les chiffres auxquels on peut faire dire tout ce que l'on veut. Je prendrai deux exemples. Tout d'abord Stockholm qui reçoit beaucoup plus de touristes que Bruxelles mais qui accueille 60% de touristes suédois. Je doute que Bruxelles parvienne à rivaliser avec ces chiffres car elle n'attire que 14% de touristes intérieurs, les autres venant de l'étranger. Le deuxième exemple est celui d'Amsterdam qui accueille beaucoup plus de touristes. Nous ne devons cependant pas forcément suivre son exemple étant donné qu'Amsterdam a perdu 6% de touristes alors que Bruxelles en a gagné 3,5%.

Bruxelles se situe donc plutôt bien au niveau européen mais un travail qualitatif doit être fait pour mieux comprendre les besoins des touristes. Le travail que nous demandons à la Commission communautaire française est extrêmement difficile et je rejoins Mme Lemesre sur ce point. En effet, la régionalisation du tourisme s'imposera sans doute à Bruxelles.

Je relève les trois remarques émises par les touristes étrangers figurant dans l'étude réalisée dans le cadre des assises du tourisme. Les trois problèmes qu'ils mettent en évidence sont la propreté, le trafic et la signalisation. Ce sont trois compétences qui ne relèvent pas de la Commission communautaire française. Si coordination il doit y avoir, celle-ci devra avoir lieu avec les autres Régions mais également avec les communes qui disposent de nombreuses compétences. Cela nous ramène au débat sur les plans de mobilité qui peuvent exercer une influence sur cette impression d'excès de trafic.

Je souhaite poser une question sur le développement durable. Un salon du tourisme durable se tenait chaque année et je trouvais celui-ci extrêmement intéressant. Il mettait en évidence les politiques à mettre en oeuvre pour instaurer un tourisme durable. J'entends par ce terme un tourisme qui accueille tous les citoyens, en ce compris les personnes à mobilité réduite et les jeunes qui disposent de moins de moyens. Que mettrons-nous en oeuvre dans les années à venir pour développer ce tourisme des jeunes? Celui-ci est important. En effet, selon l'étude réalisée dans le cadre des assises du tourisme, il apparaissait qu'un touriste venu à Bruxelles y revenait régulièrement. L'intérêt est donc aujourd'hui d'attirer un touriste en sachant qu'il reviendra, ce qui n'est pas le cas pour toutes les villes. Lorsqu'on attire un jeune à Bruxelles, celui-ci reviendra d'autant plus souvent puisqu'il vivra plus longtemps.

Mme Lemesre a pointé du doigt le handicap que constitue pour le tourisme le fait de dépendre de la Commission communautaire française. Nous devons rapidement oeuvrer à la régionalisation de cette compétence.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Nous sommes tous d'avis que la mise en oeuvre de politiques touristiques adaptées et ambitieuses peut produire des effets positifs pour l'emploi et l'économie à Bruxelles. Je souhaite revenir sur le chiffre de 25.000 emplois rien que pour le tourisme d'affaires, par lequel M. Cerexhe relevait l'impact du tourisme sur l'économie à Bruxelles. C'est une véritable valeur ajoutée. Bruxelles doit se chercher et se trouver en tant que ville touristique. Quelle est l'image représentative de Bruxelles à l'étranger? Est-ce celle de la capitale de l'Europe, d'un haut lieu des institutions internationales ou d'une ville marquée par l'histoire européenne?

J'ai visité hier le site internet www.visitbelgium.com. J'ai été fort étonnée de ne trouver, à la rubrique événements à

Bruxelles, que quatre événements. Cela me semblait fort peu. N'y figuraient que le marché de Noël, le tapis de fleurs, le jazz marathon et l'Ommegang. Cette liste est pauvre et réductrice en regard des événements qui ont lieu dans notre capitale de l'Europe. N'y a-t-il pas d'autres possibilités offertes aux touristes?

Comme mon collègue, je ne suis pas encline à demander des études et autres analyses. Nous disposons d'atouts et de richesses insoupçonnées en Région de Bruxelles-Capitale et nous pourrions encore mieux les promouvoir aux yeux des touristes. Il faut leur montrer que Bruxelles regorge de richesses, même ignorées des Bruxellois eux-mêmes. Lorsque j'organise l'une ou l'autre activité, je suis toujours étonnée du succès rencontré du fait que les personnes ne connaissent pas bien leur propre région.

A titre d'exemple, qui a entendu parler de l'événement intitulé "Patrimoine en fête" alors qu'il s'organise bientôt, à savoir en avril 2010? Cet événement devrait être encore mieux connu en Région de Bruxelles-Capitale. Il vise à sensibiliser davantage le public au patrimoine de la Région de Bruxelles-Capitale et c'est à ce titre qu'il faudrait le promouvoir plus activement. Ne faudrait-il pas le faire auprès de tout le public?

En outre, le design sera à l'honneur en novembre et décembre 2010 à l'occasion de "Bruxelles Export" et de "Design in Brussels".

Qu'en est-il également de la mise en évidence de nos stylistes? Ne pouvons-nous imaginer l'organisation d'un événement de grande ampleur dans notre Région afin de faire connaître cette dernière à tous les Bruxellois, en Belgique et à l'étranger?

Je m'interroge également à propos des flux de visiteurs. En effet, la capitale est partagée avec les représentations touristiques des Régions et Communautés. Ainsi, le rapport flux/territoire n'est pas toujours au bénéfice de Bruxelles. Par exemple, lorsqu'un visiteur arrive dans une agence appartenant à une autre Région mais dont le siège est à Bruxelles, il est dirigé naturellement vers une autre ville du pays. On connaît bien les villes traditionnellement renseignées alors que Bruxelles est parfois malheureusement mise sur le côté. Résultat, une logique de réseau/territoire qui génère des retombées en dehors de Bruxelles. Une réflexion et une stratégie efficaces intrabruelloises devraient être menées à ce niveau-là.

Qu'en est-il de la coopération internationale? Monsieur le Ministre-Président du Gouvernement, vous êtes en charge du Tourisme mais aussi de la Coopération Internationale et ce, en concertation avec le M. Emir Kir. Quels sont les liens et les espaces d'ajustement entre ces deux compétences?

Le tourisme occupe une place importante dans les pays émergents et à ce titre il peut être un vecteur pour mettre en valeur le savoir-faire de nos entreprises. Qu'en est-il aujourd'hui?

Quelles sont les actions de coopération touristiques menées avec les pays francophones? Quel est l'agenda en la matière? De manière interne, dispose-t-on d'un cadastre des sites inscrits ou à inscrire au patrimoine mondial de l'humanité? Le cas échéant, comment le valorise-t-on?

Au-delà de la promenade à pied entre le Palais royal et le Parlement européen, comme le suggère mon honorable collègue, quels sont les itinéraires touristiques à promouvoir?

Quels sont les espaces d'investissement touristique repérés, avec quels projets et quelles thématiques originales?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- A travers vos interpellations, vous montrez bien l'importance que revêt le tourisme. Malgré l'image que le politique a pu en donner durant des années, il ne s'agit pas d'une petite compétence, simple annexe des autres. Le tourisme a un impact important sur l'économie et l'emploi d'où l'importance, comme vous l'avez souligné, de développer ce secteur et de mener des politiques transversales. C'est une nécessité dont il faut cependant parfois encore convaincre. Mais c'est la ligne que, personnellement, je suis.

A la fin de vos interventions, vous avez demandé où devait être menée une politique du tourisme pour Bruxelles. Le cadre actuel dans lequel nous travaillons n'est pas idéal. C'est une compétence dispersée, partagée avec les Communautés ou la Ville de Bruxelles. Je suis, comme ceux qui se sont exprimés, favorable à la possibilité de voir la compétence du Tourisme devenir une compétence régionale.

Elle pourrait ainsi déployer pleinement avec l'ensemble des outils à sa disposition une politique cohérente tant sur le tourisme de loisirs que sur le tourisme d'affaires. Ce point fait certainement consensus pour la plupart des partis bruxellois, au moins les partis francophones. Il est à l'agenda des prochaines négociations qui devraient permettre d'apporter plus de cohérence dans cette politique. Je suis totalement partisan de la régionalisation comme les partis qui composent l'actuelle majorité. Je compte beaucoup sur les prochains rendez-vous institutionnels pour mettre ce point à l'ordre du jour, ce qui devrait apporter davantage de cohérence dans cette politique.

Cela dit, nous travaillons, le plus efficacement possible. Vu le contexte, ce travail doit inévitablement s'effectuer dans une logique de coopération et de collaboration avec d'autres niveaux de pouvoir. C'est la raison pour laquelle certaines institutions se sont mises en place, cofinancées par la plupart des pouvoirs publics de façon à atteindre cette exigence de cohérence.

Madame Lemesre, vous insistiez sur l'importance des indicateurs du tourisme à Bruxelles. Je suis assez d'avis que ces indicateurs sont les outils les plus importants pour les pouvoirs publics. Ils devraient permettre de choisir des directions. Sans éléments chiffrés et vérifiés, il nous est impossible de nous montrer les plus efficaces.

Il existe un Observatoire du tourisme à Bruxelles. Il travaille à la récolte de données depuis 1997. Cet Observatoire est né de la volonté à la fois de l'Office de promotion du tourisme (OPT), du BITC et de Toerisme Vlaanderen qui financent son action à raison d'un tiers chacun. L'OPT dépend à la fois de la Région wallonne et de la Commission communautaire française et vient d'être rebaptisé en Tourisme Wallonie-Bruxelles. Ainsi, les deux Communautés via la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande et le BITC, financent chacun les travaux de cet Observatoire. Celui-ci publie annuellement un rapport mais aussi des études, une lettre d'information et un baromètre mensuel de fréquentations pour le secteur hôtelier.

Dès mon entrée en fonction, j'ai doté cet observatoire d'une somme exceptionnelle de 45.000 € pour mener une réflexion quant à l'extension de ses mesures à des critères qualitatifs et durables. Il est important qu'à côté de mesures plus quantitatives, nous avancions sur des critères, des observations et des renseignements plus qualitatifs afin de mieux connaître les besoins complémentaires récurrents dans les années à venir.

Nous devons développer rapidement des indicateurs précis pour, d'une part, mieux qualifier le tourisme à Bruxelles en analysant davantage les profils des touristes, des excursionnistes, le type d'activités, la mesure de la perception de l'image de la destination.

Cette étude se fera de deux manières différentes, d'une part, par des enquêtes en face à face dans des lieux phares d'avril à octobre et, d'autre part, par des enquêtes par téléphone pour le tourisme d'affaires.

D'autre part, l'objectif de cette étude sur les aspects qualitatifs est de mesurer le tourisme durable. Pour rappel, le tourisme durable n'est pas seulement une préoccupation environnementale, il concerne également le triptyque environnement – social – économie. Concrètement, cela comprend des mesures précises régulières du volume touristique, de la performance touristique, de la satisfaction du client, des impacts sociaux sur la population. Cela concerne également la qualité et la quantité de l'emploi, l'égalité des chances, l'accessibilité, la réduction de l'impact des transports, la gestion durable dans les entreprises et leur gestion des déchets, la protection de la biodiversité, la gestion des lumières et du bruit, les filières vertes pour les achats de fournitures, la promotion d'une alimentation durable et d'autres aspects encore.

Pour ce faire, l'Observatoire doit mettre en place des indicateurs européens avec les acteurs touristiques et environnementaux. Une journée d'étude avec le secteur a déjà eu lieu le 17 janvier dernier afin de réfléchir à des critères de durabilité et de les comparer avec ceux qui sont utilisés dans les pays voisins. Ces critères sont utilisés par la plupart des villes dynamiques en matière touristique. Il est d'ailleurs essentiel d'aller voir ce qui se fait ailleurs afin de s'en inspirer.

Etant donné qu'il existe un Observatoire wallon du tourisme, j'ai pris contact avec mon collègue Paul Furlan afin d'harmoniser nos études et permettre ainsi de comparer plus facilement nos résultats. Je reviendrai plus tard sur les coopérations plus larges que nous avons avec la Région wallonne et je dirai également un mot sur la Région flamande.

Madame Lemesre, vous parlez des touristes hors hôtel. Il est vrai qu'il n'y a pas que le tourisme hôtelier mais qu'il y a aussi un tourisme familial ou amical qui n'est pas comptabilisé dans les nuits d'hôtel. Ce public est trop souvent oublié dans les études actuelles. Outre le travail de l'Observatoire en cette matière, sachez que j'ai également demandé à Bed in Brussels une étude à propos du public fréquentant les chambres d'hôte afin de mieux en connaître leur utilisateur type. Cette étude a été menée sur base de 300 enquêtes téléphoniques au mois de janvier. Les résultats sont en cours d'analyse. Je serai présent au salon Bed & Breakfast à Tour & Taxis les 13 et 14 mars prochains pour en communiquer les résultats. Si vous le souhaitez, je peux évidemment communiquer ces résultats au Parlement.

Vous me demandez des chiffres concernant le nombre d'étrangers présents à Bruxelles. Le nombre de nuitées et de touristes, même si on peut estimer qu'il devrait être beaucoup plus important - ce qui est mon cas - augmente chaque année. Pour la période 1998-2008, on a noté une progression de 29%. Pour la période 2003-2008, on a noté une progression de 10% et pour la période 2007-2008, une progression de 3%.

Si vous le souhaitez, je tiens à votre disposition le rapport annuel 2008 de l'Observatoire du tourisme qui reprend l'ensemble des données chiffrées de notre destination. Ce rapport est également téléchargeable sur internet. Je vous encourage à le lire car il contient des informations quantitatives très intéressantes même s'il serait utile de pouvoir les compléter.

Il y a dix ans, le city-marketing visait à augmenter le tourisme d'agrément. On peut dire aujourd'hui que ce pari est tenu même si nous devons continuer à progresser.

La place qu'occupe le tourisme dans la nouvelle déclaration de politique générale indique notre volonté de pouvoir avancer dans ce sens. Vous avez identifié un certain nombre d'axes que nous voulons développer. Bruxelles en tant que destination touristique est effectivement un axe extrêmement important par rapport à la présidence belge de l'Union européenne au deuxième semestre 2010. Nous sommes d'accord sur l'importance de l'Europe. Je constate avec vous que nous sommes la capitale de l'Union européenne et que nous ne valorisons pas assez cette donnée. Il s'agit pourtant d'une richesse exceptionnelle, extraordinaire. Je voudrais que nous puissions travailler dans cette direction. Je ne sais pas si je vous ai envoyé mes vœux, Monsieur Pivin. Je pense que c'est le cas.

M. Philippe Pivin (MR).- Je n'y ai pas répondu parce qu'ils m'ont été adressés très tard!

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- On peut les adresser jusqu'à la fin du mois de janvier. Le roi lui-même a adressé ses vœux avant-hier. Ne soyez pas vexé!

J'ai adressé une carte de vœux qui tablait sur le fait que nous sommes la deuxième capitale de 500 millions d'Européens. Cette carte n'est pas une politique touristique mais c'est un point très important. D'autant plus important d'ailleurs que nous avons eu l'occasion de parler de cet incident dû à Toerisme Vlaanderen qui avait réalisé une carte de la Belgique un peu particulière où Bruxelles se trouvait à un drôle d'endroit et la Wallonie en France. Nous développerons l'idée de capitale de tous les Européens avec l'Office de promotion du tourisme dans l'ensemble des pays européens mais aussi par le biais des indications visibles à l'entrée de la ville, dans celle-ci, dans les gares, à Zaventem, à l'aéroport de Charleroi-Sud, ... partout où les gens arrivent.

Mme Danielle Caron (cdH).- Pourquoi la deuxième capitale? La première!

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- Soyons déjà la deuxième puis nous verrons si nous pouvons être la première! Cela indique qu'une évolution culturelle doit encore se produire de notre chef d'abord mais aussi avec tous les autres Européens aussi pour leur donner envie de venir un jour visiter Bruxelles.

Nous devons aussi valoriser à Bruxelles toutes les traces de leur propre histoire nationale dans cette capitale qui est la leur. En ce domaine, un travail mérite d'être réalisé en termes d'accueil. Il doit être renforcé, ce qui ne se fera pas du jour au lendemain. Je le ferai chaque jour, si vous le voulez. C'est dans cette direction que nous devons travailler. D'ailleurs, avec le BITC, une forme de parcours européen sera inaugurée au début de la présidence belge de l'Union européenne, c'est-à-dire pour le deuxième semestre. Ce point sera important mais nous ne nous en tiendrons pas à un accueil institutionnel de l'Europe. Il conviendra de mettre en avant un accueil citoyen de l'Union européenne. Ce sera un axe structurant de notre action dans les cinq ans à venir.

Parmi ces 500 millions d'Européens, nous devons cibler plus particulièrement les jeunes et leur donner envie, dans le cadre d'une visite de leur deuxième capitale - ou leur première, au choix - Bruxelles, d'y revenir. A cette fin, il conviendra de renforcer la capacité d'hébergement des jeunes. Une nouvelle auberge de jeunesse est en projet pour cette année. C'est important pour avancer.

Un autre axe structurant de la destination Bruxelles dont vous avez parlé à propos du tourisme durable, les promenades. Plusieurs d'entre vous ont cité des promenades existantes ou devant exister. La plupart sont déjà organisées. Ce qui est perturbant, c'est que les Bruxellois sont peu conscients du potentiel de parcours déjà existant et organisé par l'une ou l'autre de nos associations sur le territoire bruxellois. Actuellement, il existe environ 150 types de visites et parcours organisables. Les associations qui s'en occupent sont déjà subsidiées et ont la possibilité d'organiser ces activités.

L'une d'entre elles a été le parcours "Art Nouveau" lors de la biennale qui a très bien fonctionné voilà quelques semaines. Elle attire un public en provenance de l'étranger et des deux autres Régions, ce qui est extrêmement positif puisque comportant un impact indirect pour le reste de Bruxelles. Toutefois, il existe 150 parcours concernant le chocolat, la bière et bien des thèmes cités par Mme Caron.

L'objectif est donc de valoriser ces opportunités et d'utiliser ces parcours. Je travaille en coordination avec la plupart de ces associations pour mettre en place une campagne d'information et de communication visant à valoriser ces 150 façons de découvrir Bruxelles. Un aspect "durable" de l'action est cette prise en main par quelqu'un capable de nous faire découvrir la Région par le biais d'un aspect particulier, très positivement. Ce serait une marque d'identité de Bruxelles non comparable à Amsterdam, Vienne ou Paris. Bruxelles n'est pas une ville musée comme ces villes où il suffit d'arriver, d'y entrer et d'en profiter. Nous avons à cultiver cette sensation, cette impression qu'il s'agit d'une ville où un guide peut nous emmener visiter des coins méconnus mais qui méritent d'être vus.

J'en viens aux questions relatives aux attractions et aux musées. Attractions & tourisme asbl et le Conseil bruxellois des musées sont les deux associations chargées de promouvoir le loisir et les musées à Bruxelles, en Belgique et à l'étranger. En ce qui concerne les indicateurs, les institutions fédérales ont leur propre Observatoire des musées dépendant des établissements scientifiques fédéraux. Ces établissements possèdent leur propre système de comptage. Actuellement, seul le musée des Sciences naturelles utilise l'option consistant à comptabiliser l'origine des visiteurs et communique l'information à l'Observatoire.

Les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique ont quant à eux réalisé cette démarche de novembre à décembre 2009 seulement. Il serait intéressant qu'ils la poursuivent puisque les dernières statistiques montrent que 70% de leurs visiteurs sont d'origine étrangère. Il s'agit là d'un point important à vérifier afin d'améliorer notre connaissance du secteur et donc les politiques à mener.

Grâce à l'Observatoire subsidié par la Commission communautaire française, nous allons offrir, dans le courant de l'année 2010, un outil de comptage aux attractions reprenant la fréquentation globale, les codes postaux et une différenciation entre visite individuelle et visite en groupe. Les chiffres relatifs aux attractions et musées sont et seront donc de moins en moins approximatifs. Actuellement, l'Observatoire du tourisme publie deux fois par an un baromètre avec des données annuelles et mensuelles. Seize musées et attractions participent à ce baromètre. Ils représentent 36% de l'offre mais plus de 95% de la demande.

Les nuitées en hébergements marchands restent un indicateur important car le nombre de nuitées est un élément international comparatif. Il est donc utile de maintenir un tel indicateur.

Le nombre d'emplois touristiques salariés à Bruxelles s'élevait à 28.908 en 2007, ce qui représente une augmentation de 1,25% par rapport à 2006. Je pense qu'il existe encore un

important potentiel de développement. Dans un contexte de crise économique, cela me paraît très important d'autant plus que le tourisme est une compétence que l'on ne peut délocaliser. Il me paraît donc essentiel d'investir dans la qualification. En ma qualité de ministre de l'Enseignement, je travaille avec les institutions d'enseignement qui dépendent de la Commission communautaire française pour offrir la possibilité de se former aux métiers de l'horeca. J'établis ainsi des passerelles avec le secteur du tourisme afin d'être en phase et de permettre à nos jeunes de profiter des emplois qui sont d'ores et déjà disponibles à Bruxelles et dont le nombre continuera à croître.

Madame Lemesre, vous avez également évoqué la question de la signalisation. La mise en valeur du potentiel touristique et l'accès à une information de base qualitative tant pour les Bruxellois que pour les touristes passent effectivement par une bonne signalisation touristique. Les objectifs d'une telle démarche sont clairs, c'est-à-dire définir une image et un visuel identique pour l'ensemble des informations touristiques qui soient une sorte de fil conducteur dans le but d'informer les touristes et les Bruxellois de façon claire et complète devant la plupart des bâtiments et lieux touristiquement importants de la Région.

Depuis 1998, la Commission communautaire française a entrepris de développer la signalisation touristique en Région de Bruxelles-Capitale. Des dizaines de supports ont ainsi été placés sur l'ensemble du territoire. Les différents types de supports dont on parle ici sont les suivants:

- les mâts tronqués, petits mâts d'un mètre de haut avec notice historique en quatre langues et avec deux iconographies, placés devant les sites et bâtiments remarquables;
- les mâts-calicots sans notice, de sept mètres de haut, placés devant les musées de la Région qui sont reconnus par le Conseil bruxellois des musées;
- les mâts-calicots avec notice historique en quatre langues;
- les calicots-façades placés directement sur la façade du musée lorsque la voirie le permet.

Dans cette démarche, la Commission communautaire française est le partenaire privilégié des pouvoirs locaux pour permettre à ceux-ci de se doter d'une signalisation touristique cohérente. La signalisation pédestre d'un point à un autre demeure, elle, une compétence communale.

En 1998, la Commission communautaire française a investi dans le placement d'environ 80 mâts-calicots devant l'ensemble des musées de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que dans celui que quelque 50 mâts tronqués devant les bâtiments remarquables de la Ville de Bruxelles. Elle a cédé la propriété des mâts-calicots et des mâts tronqués se trouvant sur le territoire de la Ville afin que celle-ci se charge de l'entretien et de la maintenance. La Commission communautaire française se charge de l'entretien et de la maintenance des mâts-calicots situés hors de Bruxelles-Ville.

En 2001 et 2003, la Commission communautaire française a octroyé des subventions à hauteur de 60% aux communes de Bruxelles Ville, Evere, Saint-Josse, Molenbeek, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Ganshoren et Jette, qui souhaitaient placer des mâts tronqués. Au total, 81 mâts de ce type ont été placés. Chaque commune s'occupe de l'entretien de ses mâts tronqués. Si Koekelberg veut participer, elle le peut!

M. Philippe Pivin (MR).- Nous les avons déjà reçus.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- En 2009?

M. Philippe Pivin (MR).- C'est bien cela.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- Le travail n'en est pas pour autant terminé et doit être poursuivi. La Commission communautaire française souhaite placer, en vue de la présidence belge de l'Union européenne en juillet 2010, une série de mâts tronqués devant les principales institutions européennes et devant le parc Léopold en vue de la création d'une promenade permanente entre le BIP et Schuman dont vous avez parlé. Il s'agira d'un marquage clair au sol et d'un renfort de signalisation des bâtiments rencontrés par l'ajout de mâts. L'édition d'un plan de la promenade inclura des suggestions de promenades plus locales à faire dans le quartier européen, comme les squares, les statues et les parcs.

Dans la dernière partie de votre question, Madame Lemesre, vous évoquez le travail du Réseau des Arts à Bruxelles en me demandant si j'ai eu l'occasion de rencontrer ses membres. Je les ai rencontrés lors des prémices mêmes de cette dynamique positive pour notre Région. Une coordination des acteurs culturels francophones s'est mise en place à l'initiative des acteurs de terrain. Le même exercice a été réalisé par les associations culturelles néerlandophones. Ensemble, ils ont décidé de créer une plate-forme. Celle-ci a conduit à un plan culturel pour Bruxelles, qui constitue une belle et intéressante opportunité.

Nous avons décidé, lors de la constitution du gouvernement, de les rencontrer avant d'établir la déclaration de politique générale. Ce point y figure d'ailleurs. Il s'agit de miser sur la culture comme porte d'entrée essentielle pour la politique touristique mais aussi pour le développement économique et l'emploi de la Région. Ce point figure donc dans la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française et aussi dans celle de la Région.

J'étais à la présentation du plan culture du Réseau des Arts à la fin de l'année dernière. Nous restons en contact avec ses membres pour les intégrer dans notre offre touristique.

Mme la Présidente.- Le Bureau de la Commission communautaire française a décidé de les entendre. Il s'agit d'une initiative commune avec Carla Dejonghe. Cela devrait avoir lieu le 17 mars.

M. Christos Doukeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme.- Nous devons absolument inciter à ce genre de collaboration à tous les niveaux.

Je reviens à l'interpellation de M. Pivin. Il règne une petite confusion liée au fait que notre compétence n'est pas à sa juste place. Je ne dis pas que la Commission communautaire française s'en occupe mal, au contraire. Cependant, dans un souci de cohérence, il serait bon que la Région dispose de cette compétence. Vous avez développé dans votre interpellation une série de points concernant le tourisme d'affaires.

A la Région, c'est M. Benoît Cerexhe qui est compétent en la matière. Il est évident que des ponts doivent être lancés dans ce domaine.

En outre, vous avez parlé d'Amsterdam et de Vienne. Comme je vous l'ai dit et ainsi que peut le démontrer n'importe quelle étude sérieuse, je n'estime pas que nous pouvons nous comparer à des villes-musées qui présentent des caractéristiques qui ne sont pas comparables aux nôtres. Néanmoins, il y a peut-être des leçons à tirer. Ainsi, j'étudie sérieusement la possibilité d'installer des coffee shops dans

une de nos communes, à Koekelberg par exemple ... Je prendrai contact avec vous si vous souhaitez l'implantation de ce genre de commerce.

(Rires)

Certaines différences sont de taille. Dans le domaine du tourisme d'affaires, notre Région a quelque peu souffert ces dernières années du fait que nous ne disposions pas du Palais des Beaux-Arts fermé pour cause de travaux et de l'absence d'un grand centre de congrès. Cependant, la situation va s'améliorer puisque le "Square" a été inauguré et constitue un outil extrêmement intéressant en la matière puisqu'il dispose d'un centre de congrès très concurrentiel vis-à-vis d'autres villes vu sa situation géographique centrale. En effet, il se situe au coeur même de la ville, ce qui lui octroie une spécificité et une identité particulières. Le site vient d'être installé et dispose déjà de sa propre programmation. Il faudra procéder à l'évaluation de son fonctionnement, de ses coûts et d'autres aspects. Nous serons attentifs aux différents échos qui nous reviendront mais cette évaluation devrait être davantage réalisée par la Région.

Au niveau des actions spécifiquement liées à la présidence belge de l'Union européenne, en plus des informations que je vous ai déjà communiquées, je peux déjà vous informer qu'un "welcome pack" sera déposé dans les hébergements comprenant un plan, un ticket de transport et d'autres informations plus spécifiquement axées sur cette période.

Concernant votre demande sur la "Business Route 2018 for Metropolitan Brussels" qui est une initiative des trois organisations régionales d'entreprises - VOKA, BECI et UWE - avec le soutien et la participation active de la FEB, dix groupes de travail ont été mis sur pied. Et il existe un lien fort entre le groupe de travail tourisme et le BITC afin de définir des projets communs. Toutefois, ici aussi, on parle essentiellement du tourisme d'affaires.

Au niveau du secteur très important de l'horeca, nous avons décidé d'organiser tous les trois ans à Bruxelles des années thématiques. Nous venons de clore l'année de la bande dessinée. La prochaine année thématique sera consacrée à la gastronomie. Ce projet m'est cher et l'est tout autant aux yeux du président du BITC. Cette thématique essentielle entretient évidemment d'étroits liens avec le secteur horeca. J'ai déjà eu plusieurs contacts avec ce dernier à ce propos et c'est un point extrêmement important que de mettre en avant la gastronomie et de la présenter comme l'un des secteurs qui rendent intéressant le fait de venir à Bruxelles.

Vous avez lu l'interview que j'ai donnée au "Soir" et je vous enverrai celle que j'ai accordée au magazine destiné au secteur de l'horeca. Je constate que vous l'avez déjà mais que vous ne l'avez pas citée et développée dans le cadre de votre interpellation! Vous vous êtes sans doute dit, comme je l'ai fait, que c'est un secteur qui crée de l'emploi, notamment et je l'espère pour nos jeunes. Dans la perspective de cette année thématique, je compte bien faire en sorte que les ponts entre nos institutions qui forment aux métiers de l'horeca et le secteur de l'horeca soient renforcés.

La préoccupation d'une gastronomie de qualité que l'on peut qualifier de durable est importante pour nous rendre concurrentiels par rapport à d'autres villes. Nous pourrions dès lors mettre cette identité en avant. Nous avons des restaurants et des produits intéressants à valoriser. Nous allons y travailler. Nous ne devons pas attendre 2012, l'année-phare de ce thème. D'ici là, nous renforcerons déjà ce segment par des initiatives.

Nous sommes concernés par le volet city-marketing du PDI. Le gouvernement présentera rapidement des propositions pour traduire les résultats de l'enquête d'identité réalisée sous

l'ancienne législature en actions concrètes comme la réalisation de supports pour le city-marketing.

Vous m'avez interrogé sur les relations avec les autres Régions. Ce point est important. Les relations avec la Région wallonne sont positives. J'ai eu plusieurs contacts avec mon homologue Paul Furlan. Ensemble, nous avons visité pour la première fois l'Office de promotion du tourisme. Il était symboliquement important de montrer ainsi que la Wallonie et Bruxelles voulaient travailler main dans la main dans une logique où le tourisme intrabelge serait également développé.

Nous comptons demander à l'OPT de travailler sur la promotion de Bruxelles et de la Wallonie à l'étranger mais aussi à l'intérieur de la Belgique. Il s'agit aussi de tourisme durable, de faire en sorte que dans une période de crise il ne soit pas toujours nécessaire d'aller loin ou de sortir de nos frontières pour faire des découvertes. Nous avons des atouts à valoriser auprès des habitants des autres Régions et même auprès de nos propres habitants.

Nous avons aussi mis en avant que Bruxelles était une porte d'entrée extraordinaire pour les deux autres Régions et ce point a été bien compris par M. Furlan. Ce point est plus difficile à faire passer auprès de la Région flamande. Les trois ministres du Tourisme participeront néanmoins à une activité organisée par le secteur des installations touristiques le 8 février. Nous prendrons la parole ensemble. Nous essaierons de valoriser le fait qu'une attraction puisse promouvoir l'autre à l'intérieur de la Belgique, afin de capitaliser l'intérêt.

Concernant le tourisme de proximité, la Belgique est un pays où le TGV se développe. Il est le mieux classé du point de vue des déplacements durables en Europe. En effet, nous disposons de connexions très favorables sous la barre des deux heures avec la plupart des villes intéressantes autour de nous comme Paris, Lille, Londres, Amsterdam, Cologne et j'en oublie. Il est important que lors de la visite d'une de ces villes, le touriste ait envie de visiter Bruxelles. Nous développerons cet axe avec les villes accessibles en TGV.

(Applaudissements sur divers bancs)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Philippe Pivin.

M. Philippe Pivin (MR).- Je vous remercie pour cette réponse extrêmement complète, détaillée et structurée.

Nous avons tous en commun le souci de valoriser les atouts de notre Région et des communes qui la composent. Dans ce contexte, je suis heureux de vous avoir entendu souligner d'entrée de jeu l'importance de la compétence du tourisme. On a trop souvent tendance à associer le mot tourisme à quelque chose d'anecdotique alors qu'il est extrêmement important. Je suis également heureux que vous inscriviez cette compétence dans une perspective plus cohérente. Nous espérons vous voir aboutir en ce sens.

Par contre, je suis moins optimiste quant aux actions concrètes. J'ai entendu quelques réponses, je vous le concède mais je vous ai senti un peu impuissant et résigné en ce qui concerne l'aspect européen. Malgré tout, vous avez l'air très concerné, enthousiaste même, et je formulerai le vœu que vous redoubiez de travail les prochaines semaines pour que nous ne manquions pas ce rendez-vous de la présidence belge. Nous y serons très vite et il serait extrêmement dommage de manquer cette opportunité qui ne se représentera pas avant longtemps.

Je n'ai rien entendu sur le city-marketing en liaison avec des actions à mener dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne. Si vous avez des précisions à m'apporter sur ce point, j'en serais heureux.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre (MR).- Monsieur le Ministre-Président, je vous ai applaudi depuis les bancs de l'opposition, ce qui est assez rare!

Comme vous, j'ai conscience de l'importance du chantier. Il faut mener le travail ensemble avec tous les Bruxellois de bonne volonté. Il y a une réflexion à mener, d'abord peut-être au sein de la Commission communautaire française, pour l'élargir ensuite à la Région ainsi que dans le cadre de la réforme institutionnelle.

Bruxelles a dû gérer l'inconfort institutionnel provoqué par la communautarisation du tourisme. Bruxelles en a souffert depuis le début et cela peut sans doute expliquer ce déficit d'image, que nous essayons de corriger par un city-marketing élaboré au départ du BITC et de la Région.

Le BITC est un réceptacle commun pour tous les niveaux de pouvoir concernés en commençant évidemment par la Ville de Bruxelles car de nombreux lieux touristiques se concentrent dans le Pentagone.

Nous n'avons pas parlé du financement de la promotion touristique. A l'instar de toutes les grandes villes qui en ont le souci, Bruxelles commence à s'y intéresser au niveau régional. A l'heure actuelle, il n'est pas logique que seuls les habitants de la Ville de Bruxelles y contribuent par le biais de la taxe hôtelière qui est en partie reversée. Il faudrait impliquer l'ensemble des communes de la Région dans le financement, notamment celles qui disposent de revenus hôteliers.

C'est une réflexion qui doit être menée au niveau régional. Nous sommes à vos côtés pour continuer à réfléchir sur la réforme institutionnelle car, depuis la régionalisation du tourisme dans les années 90, avec les accords de la Saint-Michel ou de la Saint-Quentin, s'il y a eu régionalisation de fait en Wallonie, ce ne fut pas le cas en Flandre. Et la Flandre joue de cette ambiguïté. Lorsque vous arrivez à Zaventem, vous voyez un panneau "Bruxelles, capitale de la Flandre" qui me fait bisquer à chaque fois. Quand j'entre en Belgique en venant de France, la seule indication que j'ai de Bruxelles est sur le territoire français. Quand j'arrive en Wallonie, on ne trouve qu'un "Vous êtes ici en Wallonie". On ne sait même plus qu'on est en Belgique. On n'indique même pas qu'on se dirige vers la capitale de l'Europe.

Il n'y avait pas d'opposition entre le discours de M. Pivin et le mien. M. Pivin demande des actions urgentes et peut-être un peu moins d'analyse, je demande les deux. Bien sûr, il faut renforcer l'Observatoire du tourisme et affiner notre connaissance du touriste qui vient à Bruxelles. Toutefois, nous avons aussi besoin d'actions concrètes, immédiates. C'est le panneau sur l'autoroute qui indique qu'on est en Belgique et qu'on va vers la capitale de l'Europe, ce sont aussi des correctifs à apporter dans la communication de Toerisme Vlaanderen - autant de non-sens sur le plan du marketing.

J'espère que nous pourrons avancer ensemble sur tous ces chantiers.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Ahmed Mouhssin.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je voudrais insister sur deux points. Bruxelles, capitale de l'Europe, c'est aussi un défi car cette capitale est surtout perçue comme le Bruxelles des institutions. Tout le travail politique mené par la ministre qui vous a précédé autour de l'Europe des gens doit être poursuivi. Accueillir des jeunes, ce sont effectivement des hôtels pour jeunes mais la bonne idée d'un camping avait aussi été lancée. Il en avait été installé un lors de Couleur Café qui accueillait des Flamands comme des Wallons. Le succès fut extraordinaire. Il y a donc là un besoin.

Si la politique du tourisme doit être financée par tous les Bruxellois de la Région, il faut aussi envisager de développer d'autres lieux que ceux qui se trouvent à Bruxelles-Ville. Lorsqu'on découvre la commune de Molenbeek, on s'aperçoit que potentiellement elle pourrait être très touristique.

On peut se concerter avec la Flandre et la Wallonie mais il faut soulever la difficulté avec la Flandre. Pour elle, Bruxelles est trois fois et non deux fois une capitale. Peut-être ont-ils une vision de Bruxelles comme ville-musée et peut-être la vendent-ils comme telle à l'étranger. Il y a un double message parfois incompréhensible. Une véritable concertation avec la Flandre sur la manière de communiquer sur Bruxelles est donc essentielle.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Danielle Caron.

Mme Danielle Caron (cdH).- Je vous remercie pour les réponses apportées à chacun. Vous avez répondu longuement à chaque demande. C'est remarquable.

J'aurais simplement voulu insister sur le fait que nous pourrions un jour organiser en Région de Bruxelles-Capitale un grand événement afin de faire connaître Bruxelles tant des Bruxellois que des personnes extérieures à notre ville. Je ne vous ai pas entendu à ce sujet, ni à propos de l'action que nous pourrions imaginer dans l'optique d'une coopération touristique avec les autres pays francophones, en tant que Parlement francophone bruxellois. Pourriez-vous le prévoir dans votre agenda? Ce serait une bonne chose.

Mme la Présidente.- Puisque nous en sommes à l'agenda, dans la prolongation de la réponse du ministre-président, je précise que c'est a priori la date du 17 mars qui est retenue pour entendre les auteurs et initiateurs du plan culturel pour Bruxelles, qui sont à la fois francophones et néerlandophones. Ce débat s'inscrira dans la lignée de ce qui vient d'être évoqué par M. Doukeridis et les interpellants, en termes de collaboration, de coordination et de nouvelles perspectives, y compris institutionnelles.

L'incident est clos.

L'EXPIRATION DES ACCORDS DU NON-MARCHAND

DE M. JOËL RIGUELLE

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS,
MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- La période d'application des accords du non-marchand négociés en 2006 pour les secteurs socioculturel et sociosanitaire a expiré en 2009. Ils comportaient un nombre de progrès importants comme la revalorisation barémique des salaires, la prise en compte partielle de l'ancienneté, le rééquilibrage des masses budgétaires entre ces secteurs et l'affectation du reliquat.

Une enveloppe supplémentaire de plus de 30 millions d'€ avait été dégagée par le Gouvernement de la Communauté française précédent et affectée à la mise en application de ces accords. Elle a permis de réaliser beaucoup de choses. Il n'en reste pas moins que ces accords arrivent à échéance et que d'autres niveaux de pouvoir prennent des mesures qui pourraient avoir des implications pour les entités fédérées.

Par ailleurs, la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Communauté française prévoit: *"Le Gouvernement négociera avec les partenaires sociaux, en étroite concertation avec les Gouvernements de la Région wallonne et de la Commission communautaire française, un nouvel accord-cadre non marchand. Sans préjuger du résultat*

de la concertation sociale, il développera en priorité des mesures telles que la mobilité intersectorielle, la formation continuée et les aménagements de prestations de fin de carrière".

En fonction de ce qui précède et des contraintes budgétaires dont il faut inévitablement tenir compte, un nouvel accord du non-marchand est-il envisagé? Dans l'affirmative, des négociations tripartites sont-elles prévues? Quel en serait le calendrier? Quel cadastre de l'emploi prendra-t-on en considération? Afin d'assurer une approche transversale et globale du dossier et une uniformisation des différents secteurs, les contacts seront-ils renforcés avec les autres entités fédérées?

Je voudrais attirer votre attention sur l'importance de la concertation avec la Communauté française mais aussi avec la Région wallonne, ainsi que sur l'importance de la prise en compte des décisions arrêtées au niveau fédéral. Le calendrier fixé doit permettre de mener une négociation sereine et constructive, ainsi que de concilier les avantages des employés, la réalité des employeurs amenés à mettre en œuvre ces accords et les contraintes budgétaires du gouvernement.

Monsieur le Ministre-Président, vous nous aviez annoncé lors de la dernière séance plénière de ce Parlement que le gouvernement conjoint se réunirait le 21 janvier pour discuter de diverses problématiques notamment celles relatives au secteur non-marchand. Je souhaiterais savoir quelles décisions ont été prises à cette occasion.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Je suis dans le même état que M. Joël Riguelle et je me dis que s'il n'y a que les enrhumés qui s'occupent du non-marchand, je ne suis pas certain que l'on va avancer dans ce dossier ce matin.

En découvrant l'ordre du jour de cette séance, je me suis dit "*Ah, enfin du neuf sur le dossier du non-marchand!*". A moins que le ministre-président ne nous réserve une exclusivité - ce que j'espère de tout coeur - je crains que mon enthousiasme ne soit de courte durée même si je remercie mon collègue Joël Riguelle de remettre cet important sujet à notre ordre du jour.

Sous la précédente législature, je ne sais combien de fois M. Didier Gosuin est monté à la tribune pour dénoncer l'amnésie collective qui a frappé le Gouvernement de la Commission communautaire française lorsqu'il s'agissait, au moment où les gouvernements se sont formés, de défendre le secteur du non-marchand. Car enfin, si on regarde les choses de manière pragmatique, que constate-t-on?

1. Le secteur du non-marchand concerne des milliers de travailleurs dans des secteurs essentiels comme le social et la santé. Et ces travailleurs travaillent dans des associations qui fournissent des services indispensables aux Bruxellois et ce, sans doute encore plus aujourd'hui qu'hier.
2. Ce secteur doit impérativement être refinancé et ce, depuis de nombreuses années.
3. Vu les finances de notre institution, tout le monde sait que ce refinancement ne peut venir que d'un autre niveau de pouvoir, en l'occurrence la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française ou la Région wallonne. Pas un parlementaire sérieux ne peut prétendre l'inverse au sein de ce Parlement.

Et c'est sur ce dernier point précisément que le MR tient depuis 2004 le même discours. A l'époque, nous avions qualifié de "faute politique originelle" le fait de ne pas avoir négocié ce refinancement lors de la constitution du premier gouvernement de l'Olivier. Effectivement, ce n'est sans doute pas simple de convaincre les élus néerlandophones qu'il est indispensable de refinancer le secteur du non-marchand ... Et c'est justement pour cette raison qu'il fallait négocier ce refinancement dans le cadre de la constitution du gouvernement parce que c'est à ce moment-là que les grands équilibres peuvent se faire entre les demandes des uns et des autres.

Ce péché originel de l'Olivier a donc été commis en 2004. En 2009, alors que tous les partis représentés dans cet hémicycle ont reçu les doléances des syndicats avant les élections et les ont transformées en propositions dans leurs programmes électoraux, quelle déception de constater que la faute commise en 2004 a été réitérée en 2009!

Alors, aujourd'hui, nous faisons notre travail en montant à la tribune pour demander au ministre-président de la Commission communautaire française ce qu'il compte faire mais je crains que ce soit quelque peu un jeu de dupes. D'ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, avec tout le respect que m'inspire votre fonction, je vous dirai que les syndicats ne sont pas dupes. D'après mes informations, ils considèrent que c'est bien le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale qui détient les clés d'une solution durable pour le refinancement du non-marchand bruxellois.

Au MR cependant, nous continuons à affirmer qu'il existe des arguments forts pour que la Région refinance en partie le secteur du non-marchand.

Il existe aussi des arguments forts pour que les ministres cessent ce jeu qui consiste à tenir des discours généreux et sincères à cette tribune en disant qu'on n'a pas d'argent mais que si on en avait, on aimerait bien en consacrer au non-marchand. Ensuite, on reste sourd, muet et aveugle lorsqu'on change de casquette et qu'on s'installe à la table du gouvernement bruxellois.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Que voulez-vous dire?

M. Michel Colson (MR).- Comme tous les ministres qui ont une double casquette, vous êtes coincé et vous tenez parfois des discours contraints et sincères ici pour dire que si vous aviez des sous, vous agiriez. Mais forcément, ce n'est pas dans ce Parlement qu'on les trouvera.

J'en reviens aux arguments. La Région de Bruxelles-Capitale a déjà contribué au secteur du non-marchand. Je rappelle que la dotation de la Région à la Commission communautaire française est passée de 81 à 122 millions d'€ lorsque nous étions au pouvoir.

Ensuite, si on analyse les derniers chiffres du professeur Deschamps, on constate que jamais la Région de Bruxelles-Capitale n'a eu tant de moyens à sa disposition que sous la précédente législature. A la grosse louche, les analyses budgétaires ont montré que votre gouvernement régional a disposé chaque année de 500 à 700 millions d'€ supplémentaires. Même si la crise est là, nous avons eu proportionnellement plus de moyens en 2009 que nous n'en avions en 2002 ou en 2003.

Enfin, j'ajouterai un dernier argument. Si tant est qu'il est impossible de trouver ces moyens à la Région, pourquoi ne pas jouer la carte de la solidarité intrafrancophone? Pourquoi ne pas soutenir notre proposition de résolution déposée sous la précédente législature et redéposée sous celle-ci qui consiste à modifier la clé de répartition entre la Commission

communautaire française et la Région wallonne pour financer le transfert des compétences vers ces deux institutions conclut lors du très mauvais accord de la Saint-Quentin?

Nous proposons depuis des années que la clé de 77-23 passe à 75-25, comme pour beaucoup d'autres politiques intrafrancophones d'ailleurs. Cela permettrait à la Commission communautaire française de disposer d'environ 8,2 millions d'€ supplémentaires chaque année. Il s'agirait d'un effort mineur pour la Région wallonne et la Communauté française mais qui aurait des conséquences majeures pour le secteur du non-marchand bruxellois.

Je ne peux comprendre, alors que vous avez constitué des gouvernements idéologiquement homogènes à tous les étages de la maison francophone au nom de la cohérence, que cette cohérence ne débouche pas naturellement sur une solidarité intrafrancophone forte, dynamique et efficace.

Monsieur le Ministre-Président, cela fait maintenant six ans que l'Olivier est en place en Région de Bruxelles-Capitale et cela fait plus de six ans que le non-marchand attend. Il est plus que temps que votre majorité prenne l'initiative dans ce dossier.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je me réjouis de constater que le MR, par la voix de Michel Colson - mais est-il vraiment MR? - se fait aujourd'hui le porte-parole des travailleurs du secteur du non-marchand. C'est une bonne chose car plus nous serons nombreux à soutenir les revendications de ces travailleurs, plus nous pourrons faire avancer les choses.

Monsieur le Ministre-Président, je suis monté à cette tribune car je suis évidemment très attaché à ces accords et ce, pour deux raisons. D'abord, parce que j'ai été syndicaliste pendant quinze ans. Au Syndicat des employés, techniciens et cadres (SETCa), j'ai été l'un des fondateurs du secteur du non-marchand que je connais donc très bien. Ensuite, parce que j'ai été celui qui, de 2000 à 2004, a fait le maximum au sein du gouvernement pour que ces accords du non-marchand soient conclus.

Je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas ici de répondre à des revendications absurdes ou de faire des cadeaux mais qu'il s'agit tout simplement, dans notre esprit, d'accorder à ces travailleurs un statut décent. L'idée est non seulement de leur montrer que nous reconnaissons l'importance du travail qu'ils réalisent dans notre Région mais aussi que nous soutenons la professionnalisation de leurs actions.

Elles sont nombreuses à avoir été assimilées à du bénévolat mais elles sont aujourd'hui considérées comme des professions. Cette professionnalisation est d'ailleurs indispensable si nous voulons assurer des services de qualité à nos concitoyens. Et Dieu sait que les gens ont besoin des services proposés par le secteur du non-marchand! Je pense au maintien à domicile, ainsi qu'à toutes les actions sociales menées aujourd'hui auprès de Bruxellois de plus en plus précarisés.

Je sais aussi que l'un des arguments, correspondant d'ailleurs à une réalité, est d'ordre budgétaire. Si nous avons mieux évalué l'impact de ces accords du non-marchand au cours de la législature durant laquelle ils ont été passés, nous aurions peut-être aujourd'hui les moyens dont nous ne disposons pas. Mais sans doute n'avons-nous pas à l'époque tous les éléments pour le faire.

Je peux comprendre cet argument. Nous connaissons la situation et savons que les premiers accords du non-marchand

ont essentiellement été financés par la Région. La Commission communautaire française déjà n'en avait pas les moyens. Elle est aujourd'hui toujours une institution sans capacité de financement propre d'ordre fiscal. Elle dépend donc des autres et ne se trouve pas en meilleure santé financière aujourd'hui.

Elle dépend toujours de la Région et, quoi qu'en dise Michel Colson, celle-ci est dans une situation complexe. On peut certes se référer à l'augmentation de ses recettes mais il faut aussi tenir compte de l'augmentation de ses responsabilités et de ses charges. La Région également éprouve des difficultés.

Dès lors, la seule issue résidera dans le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale. J'ignore où nous en sommes sur ce plan mais je n'ai encore ressenti aucun frémissement malgré la présence de quatre vice-premiers ministres bruxellois au sein du gouvernement fédéral, pourtant annonciatrice d'une telle possibilité.

Je suis donc relativement inquiet. Cela étant, nous savons aussi que le budget, tant à la Région qu'à la Commission communautaire française, reste une question de choix politiques. Le statut de nos travailleurs et la professionnalisation du travail social et paramédical me semblent prioritaires.

Je ne poursuivrai pas plus longuement cette analyse. J'ajouterai simplement qu'il me paraît temps de faire le point sur cette question et de ne pas mener en bateau tout un secteur pendant toutes ces années. J'aimerais savoir aujourd'hui où nous en sommes dans la mise en œuvre des accords initiaux du non-marchand. Qu'est-ce qui a été fait et qu'est-ce qui n'a pas été fait?

Je me souviens de la résistance de certains secteurs ou de certains collègues qui géraient un secteur notamment l'insertion socioprofessionnelle. Où en sommes-nous aujourd'hui? Où en sont les travailleurs bruxellois francophones par rapport à leurs collègues dépendant d'autres niveaux de pouvoir, comme la Communauté française ou la Vlaamse Gemeenschapscommissie? Si je suis bien informé, cette dernière est d'ailleurs sortie de la négociation bruxelloise pour s'aligner sur les barèmes flamands.

Ces questions sont extrêmement importantes d'autant que nous voilà confrontés à un nouveau cahier de revendications du secteur du non-marchand sur une phase complémentaire de ces accords. Avons-nous au moins réalisé les premiers accords? Où en sommes-nous? Quel en a été le coût pour la Région? Que coûterait la mise en œuvre des nouvelles revendications posées aujourd'hui?

Ces questions revêtent encore plus d'importance à l'heure où beaucoup de travailleurs sont confrontés à la crise et en ce jour où des milliers d'entre eux défilent dans nos rues. Cela mérite que l'on s'y attarde avec beaucoup de sérieux.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Dire que les accords du non-marchand ont fait couler beaucoup d'encre est peu dire. Nous nous réjouissons que ceux-ci aient été finalisés et signés en 2000. Les avancées ont été importantes pour un secteur non moins important. Les plus-values générées sont énormes, qu'il s'agisse de lien social, de gains économiques ou d'emplois.

A ce propos, j'imagine que nos collègues du MR sont absents parce qu'ils manifestent en ce moment pour l'emploi.

Le secteur du non-marchand affiche de la valeur ajoutée à tous les étages. Les accords le concernant ont été signés mais à quel prix! A l'époque de leur signature, la Région de Bruxelles-Capitale s'était engagée à prendre leur coût en charge. Or, cette promesse n'a pas été complètement rencontrée au grand dam du budget de la Commission communautaire française qui a dû éponger un surcoût qui, il y a quelques années, était estimé à une trentaine de millions d'€, négligeant des besoins non encore couverts. S'il y a faute originelle, nous pouvons peut-être la chercher là également.

Outre la question du financement, ces premiers accords n'ont pas réglé tous les problèmes. Citons les ACS qui font partie des associations reconnues et subventionnées et qui ne bénéficient pas des accords du non-marchand, que ce soit en termes de barèmes ou de droit à la formation. Cette inégalité se retrouve aussi dans les jours de congé supplémentaires accordés à l'occasion de ce premier accord.

La question de l'ancienneté se posait aussi. L'ORBEm ne reconnaissait pas l'ancienneté du non-marchand. Cela accentuait encore les difficultés de certaines associations en induisant une discrimination supplémentaire entre un travailleur de la Commission communautaire française et un travailleur relevant du plan de résorption du chômage (PRC).

En ce qui concerne l'aménagement des fins de carrière, il semblait à l'époque que l'ORBEm acceptait la réduction du temps de travail mais refusait d'ouvrir un droit à un supplément de prime pour le remplacement du travailleur. Pouvez-vous me dire si tel est le cas et si les fonds "Réduire et Compenser" et "BEC" prennent le remplacement du travailleur PRC à charge de leur dotation propre?

Un autre objet de l'accord est la formation continuée. Là aussi, les travailleurs non repris dans les cadres agréés n'avaient pas droit aux mêmes formations que les autres étant donné leur statut. Cela a-t-il été résolu? Si ce n'est pas le cas, ne devrait-ce pas figurer au rang des points à régler prioritairement?

Remarquons aussi que le décret du non-marchand n'a concerné que les associations reconnues par quelques décrets mais qu'il n'a notamment pas concerné les associations dites d'initiative, qui n'a d'initiative que le nom. La quasi-totalité d'entre elles travaillent depuis de nombreuses années sur le sol bruxellois et, malgré la justesse de leur travail, vivent des situations de plus en plus difficiles et sont traitées comme des associations de deuxième rang.

Je tourne à présent la page du passé et j'évoque l'avenir.

Les organisations syndicales et les fédérations d'employeurs ont-elles formulé de nouvelles demandes? Si oui, quels en sont les axes principaux?

Vu les marges financières de notre institution, êtes-vous d'avis de mettre à plat tant les demandes des travailleurs et de leurs représentants que les besoins non rencontrés des usagers - car il s'agit de deux problèmes distincts - afin de réfléchir à l'allocation la plus pertinente possible des ressources de la Commission communautaire française?

Par ailleurs, une évaluation des premiers accords du non-marchand avait été réalisée voici quelques années et cette évaluation avait été proposée aux partenaires sociaux. S'est-on basé sur les failles relevées par cette évaluation pour améliorer le système? La moindre des failles n'est sans doute pas d'avoir creusé un écart entre les associations reconnues par le décret et celles qui ne l'étaient pas. Ne devrait-ce pas être la porte d'entrée du travail?

En outre, notre déclaration de politique générale fait état d'un rapprochement des statuts des travailleurs du non-marchand dans l'espace francophone et dans l'espace bruxellois. Nous

subissons la double contrainte de la cohérence francophone et d'une cohérence bruxelloise qui présente déjà des disparités.

Des disparités existent aussi au sein même de la Commission communautaire française. Nous avons des reconnaissances à durée indéterminée, ce qui est neuf, des reconnaissances quinquennales et des reconnaissances annuelles. Une manière de répondre aux revendications des travailleurs serait peut-être d'aligner toutes ces reconnaissances, ce qui, de surcroît, ne coûte pas grand-chose.

Des rencontres ont-elles eu lieu ou sont-elles programmées dans le cadre bruxellois pour évaluer les différences? Des rencontres ont-elles eu lieu ou sont-elles programmées avec votre collègue ministre de l'Emploi et également ministre de la Santé à la Commission communautaire française pour résoudre les difficultés liées aux emplois ACS?

Au sujet de la cohérence intrafrancophone, je m'associe à la question de M. Riguelle pour connaître les premiers résultats de vos rencontres intrafrancophones. Nous avons en effet appris qu'une réunion conjointe était programmée il y a quelques jours.

Enfin, en ce qui concerne les revendications des organisations syndicales et patronales, avez-vous déjà eu l'occasion d'organiser ou de prévoir des rencontres? Les demandes sont-elles évaluées quantitativement? Pour ce faire, avez-vous la possibilité de vous baser sur un cadastre précis des travailleurs de nos associations et ce, quel que soit leur statut?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Comme M. Riguelle et les collègues qui sont intervenus dans le cadre de cette interpellation, je porte un attachement particulier au secteur du non-marchand. Il répond aux enjeux sociaux, a fortiori dans le contexte actuel de crise.

Les 3.000 travailleurs francophones bruxellois de ce secteur sont essentiels au développement social durable bruxellois. Cela va de l'aide aux personnes handicapées à l'aide aux personnes âgées en passant par la santé, l'insertion socioprofessionnelle, le milieu socioculturel, etc. Il s'agit aussi d'emplois stables en principe moins menacés directement par la crise.

Au sein du gouvernement, nous avons marqué notre attachement à ce secteur lors de la confection du budget 2010 de la Commission communautaire française. Ce budget l'a totalement épargné alors que de nombreuses économies ont dû être réalisées dans d'autres domaines. Les accords du non-marchand ont en effet expiré en 2009. Cependant, sur le terrain, cela n'a pas induit de rupture puisque toutes les dispositions prises à l'occasion des derniers accords restent d'application pour les travailleurs.

De plus, plusieurs mesures prévues dans l'accord de majorité ont déjà été mises en oeuvre. Je pense par exemple au passage du statut ouvrier au statut d'employé pour tous les travailleurs du non-marchand de la Commission communautaire française. Il s'agit d'une décision prise par le gouvernement le 10 décembre dernier qui apporte davantage de sécurité d'emploi à tout le personnel.

Au vu de la réalité institutionnelle, il a été décidé en concertation avec mes collègues bruxellois de travailler dans une logique de cohérence à deux niveaux, à savoir intrabruxellois et intrafrancophone. Au niveau intrabruxellois tout d'abord, mon cabinet de la ministre-présidence pour la Commission communautaire française travaille concrètement

depuis novembre en parfaite intelligence avec celui de M. Charles Picqué, ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune. Ensemble, nous avons eu plusieurs contacts avec les organisations syndicales du non-marchand réunies en front commun et ce, à leur demande.

Ensemble, nous avons défini une méthodologie de travail avec les organisations syndicales même si d'emblée il a été acté et démontré que la situation budgétaire actuelle ne permettait pas de répondre aux demandes des syndicats. J'imagine que vous êtes tous en situation de pouvoir le mesurer également.

Les étapes de discussion prévues sont les suivantes. Tout d'abord, il s'agit d'évaluer l'application des accords existants. Comme l'ont souligné M. Alain Hutchinson et Mme Dominique Braeckman, tous les points des précédents accords n'ont pu être appliqués dans tous les secteurs. Nous travaillons donc sur cette évaluation avec les syndicats. Par la suite, il s'agira de comparer les différents salaires, primes, avantages, aménagements de carrière et autres dispositifs prévus dans les différents sous-secteurs aux différents niveaux, c'est-à-dire Commission communautaire française, Commission communautaire commune, Vlaamse Gemeenschapscommissie, Communauté française, Région wallonne mais aussi avec le niveau fédéral et la Flandre.

Outre des questions techniques auxquelles je pourrai répondre par écrit, Mme Dominique Braeckman a souligné à juste titre que des différences persistent entre les secteurs, y compris à l'intérieur même de la Commission communautaire française. Cette comparaison à laquelle nous travaillons dans le dialogue devrait permettre d'obtenir une photographie précise de la situation. Par la suite, il s'agira d'évaluer le coût des revendications formulées par les syndicats. Celles-ci portent tant sur le pouvoir d'achat que sur les aménagements de carrière et les avantages.

Le calendrier de travail avec les syndicats court jusqu'à cet été avec des réunions mensuelles. La dernière a eu lieu hier, jeudi, dans un climat constructif. Il s'agit actuellement de discuter et d'évaluer; nous ne sommes pas encore au stade des négociations.

Les syndicats bruxellois inscrivent leurs demandes dans le cadre d'un refinancement des institutions bruxelloises structurellement sous-financées. Ils le rappelleront ce mardi 2 février en s'associant à une manifestation des secteurs du non-marchand fédéraux et flamands dans les rues de la capitale. Charles Picqué et moi-même sommes disposés à les rencontrer ensemble à cette occasion. J'insiste sur ce point de la prise en considération par les syndicats eux-mêmes du problème du financement structurel de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour faire une parenthèse, j'ai été frappé, Monsieur Colson, du fait que vous puissiez relayer vous aussi un discours qui m'étonne depuis quelque temps de la part de votre formation et qui vise régulièrement à légitimer publiquement le fait que la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas sous-financée. Je ne pense pas que le fait que vous soyez dans l'opposition justifie cet écart. Ecolo y a été pendant des années et nous trouvions pourtant important de porter les revendications du sous-financement de la Région. Je ne comprends pas que depuis plusieurs mois maintenant, vous tapiez sur un clou qui ne me paraît ni correct, ni légitime et qui affaiblit la Région et ses habitants alors que doivent avoir lieu des négociations avec le fédéral.

Je ne conteste évidemment pas que vous puissiez avoir des critiques sur la façon dont est utilisé le budget mais ce sont deux choses différentes. Depuis plusieurs mois, le MR confond et mélange les deux discours et nie la nécessité de refinancer

la Région de Bruxelles-Capitale et les Commissions communautaires.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Mais absolument pas.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Je peux vous envoyer des coupures de presse qui confirment vraiment cela.

Mme la Présidente.- M. Colson aura certainement l'occasion de répliquer.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Par ailleurs, nous avons pris rendez-vous avec deux fédérations d'employeurs qui en ont formulé la demande. Il est en effet essentiel que les employeurs soient associés à la démarche. Leurs demandes portent principalement sur la subside à 100% de chaque emploi.

Vous noterez également qu'en ce qui concerne plus particulièrement le cadastre de l'emploi, la Commission communautaire française dispose d'informations précises et ce, grâce à l'application informatique utilisée par son administration. Tous les emplois subsideés pour des asbl du non-marchand subventionnées par la Commission communautaire française y sont recensés.

Le second niveau de travail est interfrancophone. Comme l'ont évoqué M. Joël Riguelle et d'autres collègues, le gouvernement conjoint interfrancophone régional et communautaire du 21 janvier dernier s'est penché sur le non-marchand. Le gouvernement conjoint a affirmé sa volonté de soutenir le secteur en tendant au rapprochement des statuts tout en tenant compte du cadre budgétaire très étroit. Dans la logique de rapprochement qui s'inscrit tout au long de nos déclarations de politique générale, un groupe de travail a été créé. Il vise à assurer la cohérence entre les entités dans leurs contacts avec le secteur et dans la préparation des décisions éventuelles.

Ce groupe de travail se compose des représentants de tous les cabinets des ministres francophones concernés en première ligne par les discussions. En l'espèce, il s'agit des cabinets des ministres Charles Picqué, Rudy Demotte, Jean-Marc Nollet, Eliane Tillieux, Evelyne Huytebroeck et du mien. Nous prendrons les dispositions nécessaires avec mes collègues ministres-présidents pour que ce groupe entame ses travaux au plus vite.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Nous sommes bien conscients de ce que la problématique du non-marchand ne concerne pas uniquement la Commission communautaire française mais l'ensemble du non-marchand bruxellois. J'imagine donc que nous reviendrons sur ce sujet au sein d'une assemblée plus large comme celle de la Commission communautaire commune. J'entends que les employeurs sont appelés autour de la table à leur demande. Cela me semble important car le jour où ils vont devoir appliquer les mesures d'un accord non-marchand, ils seront en première ligne pour en supporter les contraintes. Nous resterons attentifs à la suite des opérations.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (MR).- Monsieur le Ministre-Président, je ne crois pas que nous ayons sablé le champagne en disant que le financement actuel de la Région était suffisant. Premièrement, nous disons que la majorité précédente n'a pas utilisé certaines marges de manoeuvre - cela figure dans l'étude du professeur Deschamps - ce qui représente de 500 à 700 millions d'€. Deuxièmement, ce que les Bruxellois subissent au

quotidien, ce sont des problèmes de justice et de pauvreté. Dans le champ institutionnel, il ne s'agit pas vraiment de compétences pour lesquelles la Région est en pointe. Il y a moyen de refinancer les Bruxellois autrement que par la voie régionale.

Si le gouvernement fédéral consent certains efforts en matière de justice, c'est aussi une manière d'aider Bruxelles. Tout le monde est d'accord au sein de ce Parlement pour dire que le gouvernement bruxellois n'a pas de compétence en matière de justice. Pourtant, il s'agit d'un domaine qui touche le cœur des Bruxellois au quotidien. Voilà donc une manière de refinancer Bruxelles autrement que par la voie régionale.

En matière de pauvreté, c'est un peu la même chose. Vous savez bien que l'on passe beaucoup de temps à discuter au niveau de la Commission communautaire commune à propos de rapports sur la pauvreté. Les CPAS qui sont les bras armés institutionnels de lutte contre la pauvreté reçoivent leurs revenus financiers principaux de l'Etat fédéral. Ensuite, ce sont le niveau local et en dernier lieu la Commission communautaire commune qui interviennent. Je n'énonce pas une critique mais une simple constatation.

Il y a donc moyen de refinancer des politiques au profit des Bruxellois autrement que par le biais des institutions bruxelloises. J'espère que nous pourrions reprendre ce débat une fois que j'aurai récupéré un peu de voix.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je souhaite vous remercier pour votre réponse. J'espère que ces rencontres mensuelles pourront déboucher sur du concret car ce secteur en a besoin. Outre les organisations syndicales et le gouvernement de la Commission communautaire française, les employeurs du secteur ont aussi une responsabilité dans cette situation.

Connaissant bien ce secteur, j'ai pu observer combien les situations peuvent être différentes d'un service à l'autre. C'est pourquoi, des efforts devraient être réalisés par certains employeurs. Contrairement à ce qu'ils ont tendance à croire, ils ne sont pas exemptés d'une prise de responsabilité. Ils ne doivent pas systématiquement se tourner vers le gouvernement. Nous attendons donc avec impatience la suite de vos contacts et de vos réunions.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je remercie le ministre pour les précisions apportées. Je me réjouis de l'entame des débats et ce, dans un climat constructif. Lors de vos rencontres avec votre collègue du gouvernement bruxellois, M. Picqué, avez-vous évoqué toutes les questions relatives aux politiques de résorption du chômage notamment aux emplois ACS et les difficultés que ces emplois provoquent dans le non-marchand subsidié par la Commission communautaire française?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doulkeridis, ministre-président.

M. Christos Doulkeridis, ministre-président du Gouvernement.- Concernant les ACS, vous avez raison de dire qu'une concertation est indispensable. Elle aura lieu cette année avec M. Cerexhe, ministre régional de l'Emploi. Pour plus de précisions, je vous propose de me réinterpeller si vous le désirez dans les semaines qui viennent. Ce dont je suis sûr, c'est qu'un contact aura lieu avec M. Cerexhe sur cette question.

Mme la Présidente.- Comme le disait M. Hutchinson, alors que se déroule cette grande manifestation sur l'emploi, notre

actualité concerne autant les travailleurs que les employeurs. Nous reviendrons sur le sujet.

L'incident est clos.

LES ACCORDS DE COLLABORATION DE BRUXELLES FORMATION SUR LES FORMATIONS CIBLÉES

DE MME FRANÇOISE SCHEPMANS

À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- La STIB, le VDAB et Bruxelles Formation ont annoncé la conclusion d'un accord de collaboration visant à unir leurs efforts pour mieux sensibiliser, guider et former les demandeurs d'emploi aux métiers des transports publics.

Cette expérience est intéressante et positive puisque la STIB est non seulement le premier employeur régional mais est également en recherche permanente de nouveaux collaborateurs. A cet égard, la ministre Grouwels a annoncé que pas moins de 300 emplois seront à pourvoir cette année dans des fonctions aussi variées que celles de chauffeurs, techniciens, employés administratifs ou encore dispatchers. Dans les cinq prochaines années, ce sont quelque 400 départs à la retraite qu'il faudra également gérer sur le plan des ressources humaines.

Avec un taux de chômage de 30% chez les jeunes Bruxellois, ce gisement d'emplois mérite d'être exploité par le biais de formations ciblées. Toutefois, je me pose un certain nombre de questions sur la mise en oeuvre de ce projet.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me communiquer l'estimation du nombre de demandeurs d'emploi qui pourraient bénéficier de cette mesure en 2010, en ce compris la ventilation de l'accompagnement au niveau de Bruxelles Formation et du VDAB?

Avez-vous connaissance du nombre de formations de Bruxelles Formation qui correspondent aux besoins de la STIB ainsi que le nombre de personnes qui en ont bénéficié? Dans le cadre de cet accord de collaboration, est-il prévu que chaque stagiaire puisse bénéficier à terme d'un perfectionnement à la STIB par le biais d'un contrat de formation professionnelle individuelle?

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un projet ambitieux. Pouvez-vous dès lors nous dire si des budgets particuliers ont été dégagés pour permettre à l'opérateur, la Commission communautaire française, de remplir correctement sa mission? Je pense notamment à la question de l'adéquation entre le volume des stagiaires et le nombre de professeurs pour les encadrer.

A ce propos, il me revient que certaines personnes doivent parfois attendre plusieurs semaines pour suivre une formation, faute de professeur disponible. J'ai déjà eu l'occasion de vous poser la question de la capacité d'accueil et de formation au sein de l'opérateur, la Commission communautaire française, dans le cadre des contrats de projet professionnel. En effet, beaucoup de jeunes devront s'intégrer dans le cadre de ce contrat de projet professionnel.

En ce qui concerne les synergies intrabruelloises, qu'est-il prévu entre Bruxelles Formation et Actiris en termes de sensibilisation des demandeurs d'emploi à ce programme? Je pense d'ailleurs qu'Actiris devrait sensibiliser les entreprises à engager ces demandeurs d'emploi qui sortent de Bruxelles

Formation et qui ont fait l'effort de suivre une formation qualifiante.

Enfin, il me revient que Bruxelles Formation se serait engagé dans des accords de collaboration similaires avec la Fédération des intermédiaires d'assurances et des intermédiaires financiers de Belgique, le Centre de formation de et pour l'industrie alimentaire ainsi qu'avec Colas Belgique, groupe spécialisé dans la construction routière. Pouvez-vous me confirmer cette information et si possible me donner des précisions à ce propos?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Je me joins à la question posée par Mme Schepmans. Nous ne pouvons que nous réjouir de la signature de cet accord de collaboration entre la STIB, Bruxelles Formation et le VDAB, destiné à former des demandeurs d'emploi aux métiers des transports publics. Un tel accord était évidemment essentiel quand on sait que la STIB, premier employeur à Bruxelles avec 6.500 travailleurs, n'emploie encore malheureusement qu'un peu plus de 50% de Bruxellois. Or, avec le taux de chômage très important que nous connaissons à Bruxelles, en particulier chez les jeunes et les personnes peu qualifiées, il est évident que la STIB doit être un interlocuteur privilégié dans la lutte contre le chômage.

L'accord de collaboration vise donc à fournir des formations ciblées, c'est-à-dire correspondant le plus étroitement possible aux emplois proposés par les entreprises. Mme Schepmans l'a rappelé, la STIB est un grand pourvoyeur d'emplois. On évoque 400 départs à la retraite à compenser dans les cinq prochaines années dans des fonctions assez diversifiées, à savoir chauffeurs, techniciens, ingénieurs, collaborateurs administratifs et commerciaux, informaticiens, collaborateurs en communication, dispatcheurs, etc.

Actuellement, Bruxelles Formation offre déjà une série de cours correspondant aux besoins de la STIB. Durant le stage, la personne formée bénéficie des allocations de chômage et d'un supplément payé par Bruxelles Formation ou le VDAB. Depuis le mois de septembre 2009, Bruxelles Formation propose également à ses stagiaires de suivre leur stage post-formation au sein même de la STIB au même titre que dans d'autres entreprises publiques ou privées.

A terme, vous avez annoncé que la collaboration permettrait aussi de créer de véritables modules de formation plus complets orientés vers la STIB pour répondre encore mieux aux besoins spécifiques de l'entreprise. Dans la presse, Bruxelles Formation a aussi souligné - et cela me semble essentiel - qu'il est important de réduire au maximum le temps entre la fin de la formation et l'embauche pour éviter de perdre en chemin les compétences qui viennent d'être acquises. Une bonne collaboration entre Bruxelles Formation et les entreprises est à cet égard essentielle.

Nous sommes d'avis qu'il faut plus que jamais que Bruxelles Formation soit à l'écoute des besoins des entreprises non seulement pour offrir des formations adéquates mais aussi pour offrir des cours de remise à niveau pour les employés déjà en place dans l'entreprise. Nous pensons donc que votre initiative va très certainement dans la bonne direction et nous nous en félicitons. Elle rejoint sous bien des aspects plusieurs points de l'accord de majorité notamment en termes d'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des employeurs et en ce qui concerne la valorisation "des formations proches de l'emploi mettant les personnes formées plus rapidement au contact des réalités de terrain et du travail en entreprise".

A cet égard, vous avez annoncé que Bruxelles Formation s'est engagé dans des accords de collaboration avec trois autres entreprises que Mme Schepmans vient de citer.

Comment ces trois entreprises ont-elles été identifiées parmi les autres pour la conclusion d'accords de ce type? Ces accords de collaboration seront-ils conclus dans le même état d'esprit que celui qui a présidé à la conclusion d'accords avec la STIB? Quel sera le calendrier de conclusion de ces nouveaux accords? D'autres projets d'accords de ce type sont-ils envisagés avec d'autres entreprises ou dans d'autres secteurs cibles?

(Applaudissements sur les bancs du PS)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Cette interpellation qui a trait à la collaboration entre services publics a tout son intérêt. Davantage de synergies sont en effet nécessaires à Bruxelles entre opérateurs publics mais aussi vis-à-vis d'un opérateur flamand. Le 19 janvier dernier, il s'agissait pour nous, à mon initiative et à destination du grand public, d'expliquer nos actions de collaboration entre la STIB, Bruxelles Formation et le VDAB, secteur formation. Ce fut l'occasion de présenter les accords conclus fin 2009 en vue de la formation de stagiaires aux métiers des transports publics.

En tant que ministre chargé de la Formation professionnelle, j'ai érigé en priorité pour cette législature 2009-2014 le renforcement et le développement de formations proches de l'emploi qui correspondent aux besoins des secteurs professionnels et des entreprises publiques et privées.

La STIB est effectivement le premier employeur public à Bruxelles. Elle fait face à des besoins importants de main-d'oeuvre qualifiée. Il était donc fondamental que Bruxelles Formation lui apporte son expérience afin qu'un maximum de Bruxellois puissent obtenir un emploi dans cette entreprise bruxelloise. Cette collaboration me tient particulièrement à coeur puisqu'elle permettra, à terme et en fonction des besoins de la STIB, l'organisation de modules de formation "orientés STIB" afin de répondre encore mieux aux attentes des demandeurs d'emploi et de la STIB. En effet, dans le cadre de la lutte contre le chômage, il est essentiel que les formations puissent coller le plus possible à la réalité de la demande.

Grâce à ces formations ciblées sur certains métiers, nous pourrions également anticiper le renouvellement du personnel de la STIB compte tenu des départs à la retraite qui auront lieu au cours des prochaines années. Le chiffre de 400 départs concerne les quatre prochaines années.

Ce nombre est assez significatif. Il y a donc bien des emplois à saisir au sein de la STIB. Très concrètement, Bruxelles Formation offre une très large palette de formations qualifiantes dont certaines sont en lien direct avec les besoins de la STIB. Je pense par exemple aux métiers spécifiques de chauffeurs, de manutentionnaires ou encore d'électromécaniciens.

Il n'est pas encore possible de fournir une estimation du nombre de demandeurs d'emploi qui seront concernés par la mesure en 2010 car la collaboration est en phase de démarrage et les résultats dépendront fortement des besoins et demandes formulés par la STIB. Un module de formation pour douze demandeurs d'emploi en formation collective en entreprise est d'ores et déjà programmé en ce qui concerne la fonction de chauffeur de bus.

Des discussions sont en cours pour organiser des formations spécifiques:

- à destination de femmes pour la fonction de chauffeur de bus;
- pour des emplois tertiaires et de dispatcheurs;
- dans les métiers techniques (électromécaniciens, etc.).

Les différents pôles de Bruxelles Formation proposent, depuis début septembre 2009, à leurs stagiaires l'opportunité de suivre leur stage post-formation au sein de la STIB au même titre que dans d'autres entreprises publiques ou privées. Des stagiaires électriciens de maintenance et soudeurs issus de Bruxelles Formation Industrie ont déjà bénéficié de cette opportunité via un stage d'une durée de quatre semaines. L'un de ces stagiaires a déjà décroché un emploi au sein de la STIB et trois autres dossiers sont en cours de traitement. Cette mesure prend donc progressivement son envol.

Dans ce cadre, en fonction des projets, les stagiaires bénéficient donc bien d'un perfectionnement en étant directement employés par la STIB via les contrats de projet professionnel individuel en entreprise (FPI-E). Ajoutons aussi que des formations en langue orientées métiers sont également incorporées dans le parcours des stagiaires de Bruxelles Formation.

En plus de ces formations proposées pour les stagiaires de Bruxelles Formation, ce dernier propose à la STIB et à ses agents de suivre des modules de requalification et de reconversion. Bruxelles Formation a déjà organisé des formations de remise à niveau en électricité de base en concertation avec le service formation de la STIB. D'autres formations sont également proposées et sont toujours taillées sur mesure pour les travailleurs de la STIB. Ces formations devront voir le jour dans le courant de l'année 2010. On pense notamment à des formations de coachs pour les futurs chauffeurs de bus dans le cadre de la formation "tuteurs".

Bruxelles Formation est également ouvert à développer d'autres pistes. En effet, deux autres projets de formation sont aussi proposés sous forme d'appel d'offres, c'est-à-dire celui de conducteur de chariot élévateur et celui de manutentionnaire de charges.

On l'aura compris, il faut donc faire preuve d'un minimum de souplesse et d'imagination pour pouvoir développer un maximum de formations correspondant directement à la demande de nos entreprises bruxelloises, qu'elles soient publiques à l'instar de la STIB ou privées.

Sur le plan budgétaire, Bruxelles Formation peut actuellement prendre en charge les coûts liés à cette collaboration dans le cadre de la dotation 2010 votée par le Parlement francophone bruxellois. Si à l'avenir, le volume d'activités devait nécessiter des moyens complémentaires - et c'est ce qui se passera fort probablement - j'en ferai la demande au gouvernement et vous en serez informés.

Je dois également rappeler que dans le cadre du prochain ajustement budgétaire, les demandes liées à la formation professionnelle ont été reprises en priorité par le gouvernement.

Au niveau des synergies entre services publics d'emploi et de formation, Actiris sélectionne les demandeurs d'emploi et Bruxelles Formation les intègre dans les modules de formation. Actiris assure également un suivi vers l'emploi. Il s'agit donc d'une collaboration tripartite, voire "quadripartite" selon le projet, entre Actiris, Bruxelles Formation, le RDB-VDAB et la STIB.

Enfin, plus largement, Bruxelles Formation s'est largement engagé sur la voie de la collaboration avec le monde de l'entreprise. Ainsi, près de 70% de l'offre de formations qualifiantes est réalisée en partenariat avec les fonds sectoriels et des collaborations existent avec:

- les secteurs professionnels;
- les centres de référence régionaux;
- les entreprises qui ont des demandes spécifiques.

Ces partenaires collaborent donc activement avec Bruxelles Formation.

Cette offre de formations qualifiantes se trouve principalement dans les centres de Bruxelles Formation (secteurs concernés: langues, construction, entreprises, management et multimédia TIC, industrie, logistique, bureau et services) et chez les partenaires (opérateurs OISP, enseignement de promotion sociale, etc.).

Votre dernière question concernait les accords de collaboration similaires conclus par Bruxelles Formation avec des opérateurs privés. Lors du point presse du 19 janvier 2010, j'ai également eu l'occasion de mettre en lumière les partenariats que vous avez cités.

Avec l'IFP (Centre de formation de et pour l'industrie alimentaire), Bruxelles Formation a lancé en septembre 2009 une formation d'assistant opérateur de production en industrie alimentaire notamment pour répondre aux besoins exprimés par la société Léonidas. La formation s'est achevée en octobre et six personnes sur dix ont été engagées par Léonidas et deux autres chez Neuhaus.

Avec Febrapel (Fédération des intermédiaires d'assurances et des intermédiaires financiers de Belgique), Bruxelles Formation a lancé en octobre 2009 un projet-pilote de formation d'employé de courtage et d'assurance. Dix demandeurs d'emploi participent pour l'instant à cette formation qui se terminera fin mars. La réussite de celle-ci sera couronnée fin mars 2010 par la remise du certificat PCP (personne en contact avec le public) établi par la CBFA (Commission bancaire financière et des assurances). Ce certificat est obligatoire pour toute personne en contact avec les clients dans la gestion des dossiers de courtage et d'assurance. Une partie de la formation se déroule en alternance avec les sociétés du secteur qui ont répondu positivement à l'initiative.

Enfin, le troisième secteur qui a pu être touché par cette collaboration est celui de la construction routière. Avec Colas Belgium, entreprise active dans ce secteur, Bruxelles Formation a lancé début novembre 2009 un projet-pilote de formation d'ouvrier voiriste. Quatre demandeurs d'emploi ont été admis pour suivre cette formation et leur stage chez Colas Belgium.

A chaque fois, nous sommes partis de tables rondes organisées avec les secteurs et les entreprises. Des besoins ont été identifiés et nous avons su faire preuve de souplesse et de capacité d'adaptation pour lancer des formations proches de l'emploi.

Pour conclure, nous sommes assez satisfaits des contacts pris par Bruxelles Formation avec des entreprises telles que celles que j'ai citées. Cette démarche n'est pas nouvelle mais a été amplifiée au cours des derniers mois. Elle devra l'être encore davantage au cours des prochaines années. Des rencontres sont d'ailleurs prévues dès le mois de mars 2010 avec des secteurs et des entreprises bruxelloises afin de mieux cerner leurs besoins en formation.

Pour revenir à l'engagement pris avec la STIB, je me réjouis du fait que des entreprises et des services publics bruxellois collaborent dorénavant et que l'on travaille avec Bruxelles Formation et Actiris afin que des Bruxellois accèdent aux postes qui seront déclarés vacants dans ces entreprises. Une porte vient de s'ouvrir et l'offre d'emplois à Bruxelles s'en trouvera augmentée au cours des mois et des années qui viennent.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Je remercie le ministre pour sa réponse. Je voudrais néanmoins obtenir des précisions quant aux questions que j'ai posées. Combien de demandeurs d'emploi bénéficieront-ils de cet accord de collaboration en 2010? Vous n'avez pas fourni de précisions chiffrées à cet égard. J'ai également posé la question de la ventilation entre Bruxelles Formation et le VDAB. Vous m'avez répondu qu'un premier module avait formé douze personnes mais qu'en est-il des autres formations? J'aurais voulu obtenir davantage de précisions et savoir combien de demandeurs d'emploi pourront en bénéficier. J'aurais également voulu savoir quand ces formations vont réellement débiter.

Par ailleurs, j'entends qu'un budget prioritaire a été dégagé pour financer l'accord avec la STIB mais Bruxelles Formation est-il aujourd'hui en mesure d'assurer ces diverses formations et dispose-t-il d'instructeurs et de professeurs en nombre suffisant pour répondre à la demande?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Désir.

Mme Caroline Désir (PS).- Je remercie également le ministre pour sa réponse. Il a souligné la souplesse et la créativité dont il faut faire preuve dans ces matières pour coller à la réalité des besoins des entreprises. De telles initiatives ainsi que des rencontres avec le secteur sont essentielles pour répondre à ces besoins.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle.- Aujourd'hui, nous bénéficions d'une convention-cadre qui, après cette première expérience de formation tournée vers les métiers de la STIB, va nous permettre d'en organiser d'autres. J'ai déjà défini les secteurs à privilégier, à savoir chauffeurs de bus, chauffeurs de bus à destination des femmes, emplois tertiaires, dispatcheurs mais aussi métiers techniques comme celui d'électromécanicien.

Avec la STIB, le VDAB et Actiris, nous devons à présent prendre le temps de définir plus avant, au sein de cette convention-cadre, les collaborations à venir. Dans le cadre du budget 2010, nous avons d'ores et déjà dégagé des moyens pour assurer ce qui a été réalisé mais nous allons en dégager de nouveaux.

Il faut maintenant me laisser le temps d'approfondir l'évaluation et de discuter très franchement avec mes partenaires. L'enjeu est de ne pas produire une coquille vide. Avec cette convention-cadre, je souhaite vraiment mettre en place des formations susceptibles de toucher un nombre significatif de jeunes Bruxellois. J'imagine que l'on y reviendra dans les semaines et dans les mois qui viennent. Soyez en tout cas assurés de ma volonté de faire progresser le dossier.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Schepmans.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Comme le disait le ministre, nous aborderons certainement encore le sujet 18

prochainement pour que nous puissions savoir combien de personnes sont concernées par les formations et quand elles débiteront concrètement.

ORDRE DES TRAVAUX

MOMENT DE RECUEILLEMENT EN MÉMOIRE DES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE LIÈGE

Mme la Présidente.- Avant de passer aux questions, comme nous le suggérait M. Hutchinson, et sans pour autant organiser de minute de silence, je vous propose d'avoir une pensée pour les victimes de la catastrophe de Liège.

Le paradoxe veut que nous ayons tenu une minute de silence pour la centaine de milliers de morts en Haïti lors de la séance précédente. La question de l'action du gouvernement sur le plan de la coopération internationale était alors clairement posée. Cette fois, le malheur survient tout près de nous. Nous voulons marquer notre émotion car tout le monde a été choqué ces jours derniers. D'une part, nous avons exprimé notre soutien à un pays francophone au bout du monde et d'autre part, je tenais donc à prendre une minute de votre temps pour placer nos travaux sous le signe de l'émotion et de la solidarité.

(L'assemblée observe une minute de silence)

QUESTION D'ACTUALITE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité.

LE CENTRE "VOLLE MAAN"

DE M. ALAIN HUTCHINSON

**À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Je n'ai pas l'intention de vous poser une question concernant un service reconnu par la Vlaamse Gemeenschapscommissie mais mon attention a été attirée par le sujet abordé récemment par ce centre lors d'une conférence de presse. Il s'agit du planning familial et des statistiques en matière d'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Ces statistiques mettent une fois de plus en évidence le fait que le nombre d'IVG est à nouveau en croissance. De plus, c'est à Bruxelles que les IVG se pratiquent le plus. En effet, une sur cinq a lieu à Bruxelles, une sur huit en Wallonie et une sur dix en Flandre. De plus, selon cette association, bien que ce renseignement ne soit pas contenu dans les statistiques officielles ou dans les demandes qui sont émises, quatre interruptions volontaires de grossesse sur dix concernent des femmes issues des communautés allochtones bruxelloises.

Confirmez-vous ces statistiques? Si c'est le cas, face à cette situation, ne faudrait-il pas relancer une véritable campagne d'information sur la contraception de manière à ce que les femmes et les filles, voire les hommes qui sont aussi concernés par le problème, soient tenus correctement informés de la question? Peut-être faudrait-il adresser un discours plus particulier et sensible auprès de certaines communautés bruxelloises? Nous savons que certaines

pratiques entre autres religieuses éloignent les femmes de certaines vérités et les hommes de certaines responsabilités.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Tout comme M. Hutchinson, je suis un peu sceptique sur la manière de présenter les choses. En effet, il n'y a pas d'indicateur statistique capable de nous signaler le pourcentage de contraceptions pratiquées dans les communautés d'origine étrangère. Il est vrai cependant que des indications nous proviennent des secteurs confrontés à ce problème. L'un des constats évoqués dans le cadre de cette conférence de presse consiste à dire que le fait que les femmes connaissent moins bien leur corps dans certains milieux est une réalité. Cette réalité a été partagée par le secteur du planning familial.

Cela avait eu lieu à l'initiative de la fédération des centres de planning familial et du centre de planning Josaphat situé à Schaerbeek. Ce travail essentiel sera poursuivi.

Il est aussi important de poursuivre la distribution gratuite de pilules du lendemain par le biais des centres de planning. Les femmes appartenant à ce public ne se rendront pas chez un médecin pour demander une prescription. Il leur est plus aisé de passer par le centre de planning familial.

La semaine dernière, nous avons enregistré une grande avancée sur la question des animations de sensibilisation à la vie affective et sexuelle. Le gouvernement conjoint Commission communautaire française - Communauté française a décidé de créer un groupe de travail qui se penchera sur le plan de généralisation de ces animations dans les écoles. Le premier objectif sera de constituer un cadastre des animations organisées dans les écoles. Il faudra ensuite discuter des cruciales questions budgétaires et de celle du choix des opérateurs.

Comme je l'ai dit il y a deux semaines, à mon sens, l'opérateur par excellence est constitué par les plannings familiaux eux-mêmes. En effet, il faut faire prendre conscience à ces jeunes dès le plus jeune âge de l'existence de ces centres. Très souvent, les jeunes ne les connaissent pas. Il est très important que ces centres se déplacent dans les écoles pour se faire connaître au cas où un jeune rencontrerait ce type de problème. Nous poursuivrons nos efforts pour dégager des moyens pour les politiques de prévention des grossesses non désirées.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Alain Hutchinson.

M. Alain Hutchinson (PS).- Votre réponse est tout à fait satisfaisante. Je souhaite cependant insister, non par démagogie mais parce que c'est nécessaire, sur la responsabilisation des garçons dans le problème de l'avortement. Ce n'est pas un problème "de femmes" même si c'est le ventre des femmes qui est concerné. Les hommes qui déposent la graine dedans doivent aussi savoir ce qu'ils font. Un gros effort reste à fournir.

Je fréquente des personnes qui travaillent dans ce secteur et je constate que les hommes voient cela de l'extérieur. C'est juste "ennuyeux" selon eux tandis que les femmes le vivent vraiment.

Mme la Présidente.- La séance du 5 mars sera consacrée à la journée de la femme notamment. Une première interpellation, celle de Mme d'Ursel, portera sur la généralisation de l'éducation à la vie sexuelle et affective. Ce sera l'occasion, Monsieur Hutchinson, de vous exprimer.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- C'est une proposition même si nous avons déjà eu ce débat.

Mme la Présidente.- En effet. Ensuite, une autre interpellation avait été déposée. Comme elle suivait de très près l'interpellation de Mme Saïdi, le dernier Bureau élargi a décidé de réinscrire celle-ci à la séance du 5 mars.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- M. Hutchinson a tout à fait raison. La première année du lancement de la campagne de prévention portant sur la contraception, nous avons décidé de distribuer des pilules gratuitement en plus de la publication. La deuxième année, nous avons décidé de joindre également des préservatifs gratuits. Nous nous trouvons au coeur d'une affaire qui concerne tant les garçons que les filles.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Françoise Dupuis.

Mme Françoise Dupuis (PS).- A l'occasion d'une séance plus particulièrement consacrée à ce problème, les orateurs masculins seraient les bienvenus également.

Mme la Présidente.- Voilà pourquoi j'incitais M. Hutchinson à intervenir à nouveau en ce sens le 5 mars.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle la question orale de M. Pierre Migisha.

LA DROGUE GBL

DE M. PIERRE MIGISHA

À M. BENOÎT CEREXHE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

M. le Président.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Le GBL, abréviation de "gamma-butyrolactone", est à l'origine un solvant utilisé pour nettoyer les jantes de voitures. Cette utilisation a été détournée et il est devenu une drogue ayant des effets sédatifs, voire anesthésiants. Ces effets sont similaires à ceux produits par le GHB ("gamma-hydroxybutyrate") connu pour être la drogue du violleur.

Ses effets sont extrêmement dangereux puisque très rapidement après l'ingestion de GBL, apparaissent des nausées, des vomissements, des difficultés respiratoires, de l'amnésie et des troubles de la conscience qui peuvent aller jusqu'au coma. Le GBL est d'autant plus dangereux qu'il est incolore et quasiment inodore. Il peut être versé dans un verre d'eau ou dans toute autre consommation à l'insu de la personne visée et la rend ainsi très vulnérable.

Cette nouvelle drogue est en vogue dans les milieux de la nuit et dans des discothèques françaises au départ. Elle commence à se répandre en Belgique. Elle est en vente libre dans les magasins de bricolage pour à peine quelques euros.

Il semblerait que cette drogue reste méconnue d'une partie des associations bruxelloises d'aide aux toxicomanes. Modus Vivendi a certes réalisé un dépliant d'ailleurs très bien fait pour informer les jeunes des effets et des risques de cette nouvelle drogue. Toutefois, au vu de ses effets dévastateurs, ne faudrait-il pas mobiliser davantage de moyens?

En effet, si aucune hospitalisation n'a encore été enregistrée à ma connaissance en Belgique à la suite d'une ingestion de GBL, des dizaines de jeunes ont été hospitalisés en France. Les dangers de cette drogue sont avérés. Cette nouvelle substance particulièrement toxique nécessite un travail de

prévention et d'information et pour les responsables politiques un véritable travail de concertation à tous les niveaux de pouvoir.

Mes questions sont les suivantes. Avez-vous rencontré les services actifs en matière de toxicomanie subventionnés par la Commission communautaire française pour attirer leur attention sur les effets de cette nouvelle drogue qui nécessite un travail de détection?

Une concertation ou une coopération avec les autres niveaux de pouvoir compétents en la matière est-elle envisagée? Les ravages de cette nouvelle drogue ont-ils été abordés lors de la conférence interministérielle de ce lundi 25 janvier?

Enfin, dans le cadre du projet Quality Nights, connu en Région de Bruxelles-Capitale, des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des jeunes sont-elles envisagées concernant cette drogue consommée essentiellement en boîte de nuit et ce, en plus des dépliants conçus par Modus Vivendi?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé.- Monsieur Migisha, afin de répondre à votre question, un contact a été pris avec l'Institut de santé publique qui est le lieu où l'ensemble des données belges sont récoltées pour être ensuite transférées vers l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies.

L'intérêt pour le GHB et le GBL, puisque vous aviez parlé des deux substances, reste néanmoins limité. Des données quantitatives concernant la Communauté française ne sont pas disponibles étant donné que les questions à ce sujet adressées à la ligne d'aide téléphonique sont assez rares pour l'instant. Bien que ces constats ne soient pas alarmants, nous nous devons de rester vigilants. A ce propos, vous avez fait allusion à la situation en France.

Dans le cadre des services agréés par la Commission communautaire française en matière de toxicomanies, certains sont plus centrés sur la prévention et/ou la réduction des risques et dans ce cadre sont également financés par la Communauté française compétente en matière de prévention. Nous collaborons bien sûr avec la Communauté française et nous nous rencontrons dans le cadre de la conférence interministérielle "drogues".

Jusqu'à présent, la consommation des produits que vous évoquez n'a pas été spécifiquement évoquée, ni à la cellule santé "drogues", ni à la cellule politique générale "drogues", ni à la conférence interministérielle "drogues".

Parmi les services actifs en matière de toxicomanies agréés par la Commission communautaire française, deux services sont plus centrés sur le problème qui vous préoccupe, à savoir Modus Vivendi et Infor-drogues. Infor-drogues offre un accueil téléphonique 24h/24 qui permet de répondre à toute question concernant la consommation. Modus Vivendi est à la base du projet Quality Nights lancé au cours de la précédente législature et sur lequel vous me questionniez.

Quality Nights est une histoire d'engagement. En effet, des lieux de sortie bruxellois ont décidé d'en faire plus pour la santé de leur public. Loin de toute hypocrisie, il faut bien le dire. La fête est concernée par l'usage de drogues "légalisées" et illégales. Ces lieux festifs se sont donc engagés à garantir des services utiles à la santé et au bien-être des fêtards. Parmi les services proposés, tous les lieux Quality Nights se sont

engagés à relayer les alertes rapides en cas de circulation de produits à haut risque.

Quant aux produits que vous citez, pour ce qui est du GBL, l'asbl Modus Vivendi vient en effet de produire un dépliant qui présente le produit, les risques et les mesures à prendre en cas d'urgence pour réduire les risques. D'un point de vue plus général, par rapport aux amphétamines, Modus Vivendi a également produit une brochure ciblée sur les jeunes largement diffusée.

Les professionnels du secteur travaillent donc de la manière suivante, à savoir une information ciblée sur les populations à risque, c'est-à-dire les jeunes et de préférence sur des lieux de consommation potentielle comme le milieu festif et une vigilance permanente quant à l'évolution des consommations et des produits.

Il s'agit en effet de ne pas donner trop d'informations pour éviter de produire un attrait de la part de personnes qui n'auraient pas consommé ces produits sans celles-ci. Le tout est de trouver le bon équilibre. Comme vous le constatez, nos services sont bien au fait et bien outillés pour prévenir un maximum de risques.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour mettre la proposition suivante sur la table. En vertu de la législation fédérale sur la protection des consommateurs, je demande que soient étudiées la possibilité et la faisabilité de soumettre la vente et la diffusion du GBL à certaines conditions particulières.

Parmi celles-ci, je souhaite que l'on contraigne les fabricants à quelques obligations nouvelles parmi lesquelles l'obligation de colorer leur produit et de le rendre olfactivement désagréable, rendant ainsi son ingestion difficile afin à tout le moins d'en terminer avec l'utilisation du GBL à l'encontre de tierces personnes à leur insu.

J'ai donc écrit à mes collègues du gouvernement fédéral en charge de l'Economie et en charge de la Santé pour qu'ils examinent les voies et moyens possibles permettant d'imposer ces deux nouveaux critères préalables à l'autorisation de vente et de diffusion des produits contenant du GBL. Par ailleurs, cette réflexion doit être menée de manière plus large à l'échelle européenne afin de garantir une efficacité plus grande encore.

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- D'entrée de jeu, j'exprime ma satisfaction quant à cette concertation avec tous les niveaux de pouvoir. J'approuve cette proposition que le ministre met sur la table, prévoyant de rendre le produit détectable plus facilement par la couleur ou l'odeur. J'espère que celle-ci sera suivie au niveau fédéral. Cela constituera la preuve qu'un débat dont l'initiative aura été prise dans notre Parlement peut avoir des conséquences concrètes pour l'ensemble du pays.

Je sens la volonté du ministre de s'intéresser de manière pointue aux drogues et aux consommations à risque dans le milieu de la nuit chez les jeunes. Hier, en commission, nous avons tenu une discussion sur les boissons énergisantes. A ce sujet et encore davantage dans le cas du GBL, nous nous trouvons en présence de produits potentiellement dangereux pour une cible très vulnérable.

Les campagnes de prévention qui vont se poursuivre et les brochures et dépliants produits par Quality Nights me rassurent. Nous arriverons par ces moyens à sensibiliser davantage nos jeunes et à les prémunir contre ces dangers.

Mme la Présidente.- La plupart de nos collègues n'avaient pas connaissance de cette nouvelle drogue et ont découvert celle-ci maintenant. Tant mieux si, à partir d'une question posée dans ce Parlement, nous pouvons formuler des propositions concrètes telles que celles du ministre.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance sur convocation.

La séance plénière est levée à 12h03.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mmes Braeckman, Mmes Caron, MM. Chahid, Close, Colson, Mmes de Groote, Delforge, Désir, M. Diallo, Mme Dirix, MM. Doyen, du Bus de Warnaffe, Mme Dupuis, M. El Khannouss, Mmes Fraiteur, Fremault, Herscovici, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mampaka Mankamba, Maron, Migisha, Morel, Mouhssin, Mme Nagy, M. Ouriaghli, Mme Ozdemir, MM. Ozkara, Pesztat, Pivin, Mme P'tito, M. Riguelle, Mme Schepmans, M. Tomas, Mme Trachte, MM. Vanhalewyn, Vervoort.

Membres du gouvernement présents à la séance:

MM. Christos Doukeridis, Benoît Cerexhe, Emir Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Lundi 25 janvier 2010

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

1. Questions orales

- de Mme Viviane Teitelbaum adressée à M. Christos Doulkeridis, président du Gouvernement, ministre en charge du Tourisme et des Relations internationales, concernant le carton d'invitation envoyé par la Flanders House de New York
- de Mme Gisèle Mandaila adressée à MM. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes, et à Emir Kir, ministre en charge de la Formation professionnelle (Reconversion et recyclage professionnel), concernant la coordination de la formation et de l'emploi aux fins de réduire le nombre de fonctions critiques
- de M. Vincent De Wolf adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, et à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture, concernant l'absence de sous-titrage à l'usage des sourds et malentendants des programmes de Télé-Bruxelles

2. Divers

Présents: Mme Caroline Désir, MM. Ahmed El Ktibi, Hamza Fassi-Fihri, Vincent Lurquin (président), Ahmed Mouhssin, Arnaud Pinxteren, Mme Viviane Teitelbaum.

Mercredi 27 janvier 2010

Commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales

Rapport d'activités 2008 du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'Aide aux personnes et de la Santé

Présents pour la commission de la Santé:

Mme Dominique Braeckman, MM. Bea Diallo (président des commissions réunies), André du Bus de Warnaffe, Mmes Anne Herscovici, Gisèle Mandaila (supplée Mme Martine Payfa) MM. Pierre Migisha, Jacques Morel, Mmes Olivia P'tito, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi.

Présents pour la commission des Affaires sociales:

Mme Dominique Braeckman, MM. Alain Hutchinson, Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Mahinur Ozdemir, Jacqueline Rousseaux (supplée M. Jacques Brotchi), Fatoumata Sidibé (vice-présidente des commissions réunies).

Mercredi 27 janvier 2010

Commission des Affaires sociales

Ordre des travaux

Présents: Mme Dominique Braeckman, MM. Bea Diallo (remplace M. Alain Hutchinson), Mmes Anne Herscovici (supplée M. Vincent Lurquin), Gisèle Mandaila, M. Alain Maron, Mmes Jacqueline Rousseaux (supplée M. Jacques Brotchi), Fatoumata Sidibé (présidente).

ANNEXE 2

COUR CONSTITUTIONNELLE

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 17 décembre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. interprété en ce sens que l'exclusion de la faculté de cantonner qu'il prévoit pour les créances de caractère alimentaire ne s'applique ni aux créances d'aide sociale, si aux créances de revenu d'intégration sociale, l'article 1404 du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution,

2. interprété en ce sens que l'exclusion de la faculté de cantonner qu'il prévoit pour les créances de caractère alimentaire s'applique aux créances d'aide sociale et aux créances de revenu d'intégration sociale, l'article 1404 du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (197/2009);

- l'arrêt du 17 décembre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que, compte tenu de ce qui est dit en son arrêt, l'article 49 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, tel qu'il était rédigé avant sa modification par les articles 28 et 29 de la loi du 15 septembre 2006, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme (198/2009);
- l'arrêt du 17 décembre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2 de la loi du 24 juillet 2008 "confirmant l'établissement de certaines taxes communales additionnelles et de la taxe d'agglomération additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour chacun des exercices d'imposition 2001 à 2007 et modifiant l'article 468 du Code des impôts sur les revenus 1992 à partir de l'exercice d'imposition 2009" ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus seuls ou en combinaison avec les articles 13, 144, 146 et 159 de la Constitution, avec la Convention européenne des droits de l'homme et avec le Premier Protocole additionnel à cette convention (199/2009);
- l'arrêt du 17 décembre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. dans l'interprétation selon laquelle soit le bureau d'aide juridique ne peut être considéré comme une autorité ou un organisme au sens de l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire, soit une personne qui introduit auprès du tribunal du travail un recours contre la décision d'un bureau d'aide juridique refusant l'aide juridique gratuite de deuxième ligne ne peut être considérée comme un assuré social au sens de l'article 2, 7°, de la loi du 11 avril 1995 instituant "la charte" de l'assuré social, l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété en ce sens que ladite personne ne peut bénéficier de cette disposition,

2. dans l'interprétation selon laquelle le bureau d'aide juridique est une autorité ou un organisme au sens de l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire et selon laquelle une personne qui introduit auprès du tribunal du travail un recours contre la décision d'un bureau d'aide juridique

refusant l'aide juridique gratuite de deuxième ligne est un assuré social au sens de l'article 2, 7°, de la loi du 11 avril 1995 visant à instituer "la charte" de l'assuré social, l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété en ce sens que ladite personne ne peut bénéficier de cette disposition,

3. dans l'interprétation selon laquelle le bureau d'aide juridique est une autorité ou un organisme au sens de l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire et selon laquelle une personne qui introduit auprès du tribunal du travail un recours contre la décision d'un bureau d'aide juridique refusant l'aide juridique gratuite de deuxième ligne est un assuré social au sens de l'article 2, 7°, de la loi du 11 avril 1995 instituant "la charte" de l'assuré social, l'article 1017, alinéa 2, du Code judiciaire ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution s'il est interprété en ce sens que ladite personne peut bénéficier de cette disposition (200/2009);

- l'arrêt du 23 décembre 2009 par lequel la Cour rejette le recours en annulation de l'article 4 de la loi du 25 juillet 2008 "modifiant le Code civil et les lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat en vue d'interrompre la prescription de l'action en dommages et intérêts à la suite d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat", introduit par le Gouvernement flamand (202/2009);
- l'arrêt du 23 décembre 2009 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 38, § 5, des lois relatives à la police de la circulation routière, coordonnées par arrêté royal du 16 mars 1968, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution (203/2009);
- l'arrêt du 23 décembre 2009 par lequel la Cour rejette la demande de suspension de l'article 4 de la loi du 22 juillet 2009 relative à l'obligation d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles mis à la consommation, introduite par Eric Watteau (204/2009);
- l'arrêt du 20 janvier 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 120bis des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées le 19 décembre 1939, tel qu'il a été remplacé par l'article 35 de la loi-programme du 20 juillet 2006, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il permet aux organismes d'allocations familiales de récupérer durant un an les prestations familiales indûment payées à leurs affiliés par suite d'une erreur imputable aux organismes et pour autant que la personne erronément créditée ne savait pas ou ne devait pas savoir qu'elle n'avait pas ou plus droit, en tout ou en partie, à la prestation versée (1/2010);
- l'arrêt du 20 janvier 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation partielle de l'article 157 de la loi du 21 avril 2007 relative à l'internement des personnes atteintes d'un trouble mental, tel qu'il a été modifié par l'article 7 de la loi du 24 juillet 2008 portant des dispositions diverses (II), introduit par M.S. et J.R. (2/2010);
- l'arrêt du 20 janvier 2010 par lequel la Cour rejette le recours en annulation des articles 7 à 10, 21 et 31 de la loi du 25 juillet 2008 modifiant la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des

- armes, introduit par l'asbl "Union Nationale de l'Armurerie, de la Chasse et du Tir" (3/2010);
- l'arrêt du 20 janvier 2010 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 25 du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, tel qu'il a été modifié par l'article 3 du décret du 7 mai 2004, ne viole pas l'article 170, § 4, de la Constitution (4/2010);
 - les questions préjudicielles relatives aux articles 103 (ancien) et 113 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, posées par le Tribunal correctionnel de Charleroi;
 - la question préjudicielle relative à l'article 219 du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le Tribunal de première instance de Mons;
 - la question préjudicielle relative à l'article 83, § 1^{er}, de la loi du 3 juillet 1978 concernant les contrats de travail, posée par le Tribunal du travail d'Anvers;
 - la question préjudicielle concernant l'article 23 de la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors de matches de football, tel qu'il était applicable avant sa modification par la loi du 25 avril 2007, posée par la Cour de cassation;
 - la question préjudicielle relative aux articles 6 et 14, alinéa 3, de la section 2bis ("Des règles particulières aux baux commerciaux") du livre III, titre VIII, chapitre II, du Code civil, posée par la Cour de cassation;
 - les questions préjudicielles relatives aux articles 49 et 183 du Code des impôts sur les revenus 1992, posées par le Tribunal de première instance de Mons;
 - les questions préjudicielles relatives à l'article 6.1.1., alinéas 3 et 4, du "Code flamand de l'aménagement du territoire" (coordination du 15 mai 2009), posées par la Cour d'appel de Gand;
 - la question préjudicielle relative à l'article 19, alinéa 1^{er}, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par l'arrêt royal du 12 janvier 1973, posée par le Conseil d'Etat;
 - la question préjudicielle concernant les articles 12, 13 et 34 de la loi du 17 juillet 1963 relative à la sécurité sociale d'outre-mer, posée par le Tribunal du travail d'Anvers;
 - la question préjudicielle relative à l'article 13 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, posée par le Conseil d'Etat;
 - la question préjudicielle relative à l'article 1^{er} du décret de la Région wallonne du 30 avril 2009 "modifiant le décret du 27 novembre modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine", posée par le Conseil d'Etat;
 - la question préjudicielle relative aux articles 40 à 47 de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, posée par le Tribunal de première instance de Liège;
 - la question préjudicielle concernant l'article 9, alinéa 2, de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations, posée par le Conseil d'Etat;
 - la question préjudicielle relative à l'article 82, alinéas 1^{er} et 2, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tel qu'il a été modifié par la loi du 18 juillet 2008, posée par le Juge de paix du deuxième canton de Bruges;
 - la question préjudicielle relative à l'article 335, § 3, du Code civil, posée par le Tribunal de première instance de Huy;
 - la question préjudicielle relative à l'article 116 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine, posée par le Conseil d'Etat;
 - la question préjudicielle relative aux articles 11, § 3, 2°, et 44, § 2, *juncto* article 5, § 4, 2°, b), de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, posée par le Conseil d'Etat;
 - les questions préjudicielles relatives à l'article 42, § 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 27 avril 2007 réformant le divorce, posées par la Cour d'appel de Bruxelles;
 - la question préjudicielle concernant la loi du 29 avril 1999 relative à l'organisation du marché de l'électricité, en particulier ses articles 23, § 2, alinéa 2, 15°, et 31, posée par le Conseil d'Etat;
 - les questions préjudicielles concernant l'article 162bis du Code d'instruction criminelle, tel qu'il a été inséré par l'article 9 de la loi du 21 avril 2007 relative à la répétabilité des honoraires et des frais d'avocat, posées par le Tribunal de police de Bruges;
 - le recours en annulation du décret de la Région flamande du 27 mars 2009 relatif à la politique foncière et immobilière et le décret de la Région flamande du 27 mars 2009 adaptant et complétant la politique d'aménagement du territoire, des autorisations et du maintien, introduit par la SA "All Projects & Developments" et autres;
 - le recours en annulation totale ou partielle de l'article 1^{er} du décret de la Région wallonne du 30 avril 2009 "modifiant le décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine", introduit par Patrick Vantomme et autres;
 - le recours en annulation du décret de la Région flamande du 8 mai 2009 "modifiant le décret REG du 2 avril 2004, en ce qui concerne l'extension relative aux activités aéronautiques", et, à titre subsidiaire, de l'article 4 du décret du 8 mai 2009 précité, en ce qu'il insère un article 20bis dans le décret du REG du 2 avril 2004, introduit par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;
 - le recours en annulation des articles 25, 26, 30, c), 101 et 105 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 14 mai 2009 modifiant l'ordonnance du 13 mai 2004 portant ratification du Code bruxellois de l'Aménagement du Territoire, introduit par l'asbl "Inter-Environnement Bruxelles" et autres;
 - le recours en annulation du décret de la Région flamande du 8 mai 2009 concernant le sous-sol profond, à tout le moins de son article 3, introduit par Patrick Speeckaert et Sven Boullart.

